

CONTRAT DE VILLE

2015-2020

Quartier des Templiers

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

A) Présentation du territoire

Coulommiers, une ville à proximité de la nouvelle grande banlieue parisienne

Située à égale distance de Meaux et du pôle de Marne-la-Vallée ainsi que de l'autoroute A 4 (environ 25 km), la ville de Coulommiers bénéficie d'une **proximité géographique avec le centre parisien** (60 km), lui permettant d'être identifiée comme une ville moyenne périphérique de grande couronne de la région Ile-de-France.

Elle dispose d'une desserte routière située à la convergence d'axes offrant des liaisons régionales importantes (RN 34, RD 402 et RD 222). La ville bénéficie également d'une desserte ferroviaire la positionnant ainsi à 1h15 de la gare de Paris-Est.

Avec l'émergence de la métropole parisienne et la poursuite de la croissance démographique, l'Est de la Seine-et-Marne présente une réelle attractivité et attire de nombreux ménages qui résidaient jusqu'alors dans la proche banlieue parisienne. D'ici 2030, la ville de Coulommiers va se retrouver au cœur des dynamiques démographiques initiées par le Grand Paris.

Dans cet esprit, le Schéma de Cohérence Territoriale du territoire, arrêté en mars 2014, témoigne de la prise en compte, par l'ensemble des élus du bassin de vie, de cette réalité démographique et économique mais aussi de leur volonté de préservation du cadre de vie et de la qualité paysagère.

Le territoire défend ainsi un positionnement lui permettant d'allier **développement économique et attractivité résidentielle** avec **protection et valorisation du cadre de vie**, dans toute sa dimension paysagère, naturelle et patrimoniale.

Selon l'INSEE, la ville de Coulommiers compte **14 708 habitants pour une surface de 10,93 km²**. Sa densité moyenne de population s'établit à 1 337,8 habitants par km² et correspond à celle d'un territoire urbain.

Dans sa répartition géographique, la ville se découpe **en quatre grandes zones**, qui peuvent pour certaines être qualifiées de quartiers : le quartier de Vaux, le centre-ville, le quartier des Templiers et le nouveau quartier de la Talemouse, issu d'une procédure de ZAC. Aux côtés de ces pôles de concentration démographique se développent des hameaux (hameaux du Theil, de Montanglaust, de Pontmoulin...) et des zones agricoles.

Un centre urbain au cœur d'une zone rurale : la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers

Ville principale de la vallée du Grand Morin, Coulommiers représente en effet le centre géographique du plateau de la Brie. Cette spécificité lui vaut ainsi la qualification de « **ville à la campagne** », un attrait qui est par ailleurs naturellement reconnu et revendiqué par ses

habitants. La ville concentre un niveau élevé d'équipements et de services, qui concourent en grande partie à son attractivité et à son rayonnement sur le territoire environnant à forte dominante rurale.

Coulommiers fait partie de la **Communauté de Communes du Pays de Coulommiers**, créée en 2013. Elle-même est issue de la fusion de deux communautés de communes : la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, à laquelle appartenait Coulommiers, et la Communauté de Communes Avenir du Secteur des Trois Rivières.

La Communauté de Communes du Pays de Coulommiers compte près de **37 000 habitants et rassemble 20 communes** : Amillis, Aulnoy, Beauthiel, Boissy-le-Châtel, Chailly-en-Brie, Chauffry, Chevru, Coulommiers, Dagny, Giremoutiers, Hautefeuille, La Celle-sur-Morin, Maisoncelles-en-Brie, Marolles-en-Brie, Mauperthuis, Mouroux, Pézarches, Saints, Saint-Augustin, Touquin. La répartition de la population du territoire est relativement hétérogène : Coulommiers, près de 15 000 habitants, côtoie des petites communes rurales telles que Giremoutiers par exemple, qui ne compte que 146 habitants.

Le quartier Politique de la Ville : le quartier des Templiers

Un quartier excentré du centre-ville

Le quartier des Templiers est situé au nord de la ville, entre le centre historique et le hameau du Theil, et la domine en hauteur. Longtemps appelé plateau du Theil, ce quartier est officiellement désigné en 1972 sous l'appellation : la **Ville Haute**. La Ville Haute s'oppose à la Ville basse qui correspond au centre-ville. Cette dénomination persiste encore à ce jour pour de nombreux Columériens même si le quartier a été rebaptisé, à l'aube du 21^{ème} siècle, **quartier des Templiers**, en référence à l'implantation médiévale de l'Ordre du Temple.

Des origines rurales encore visibles

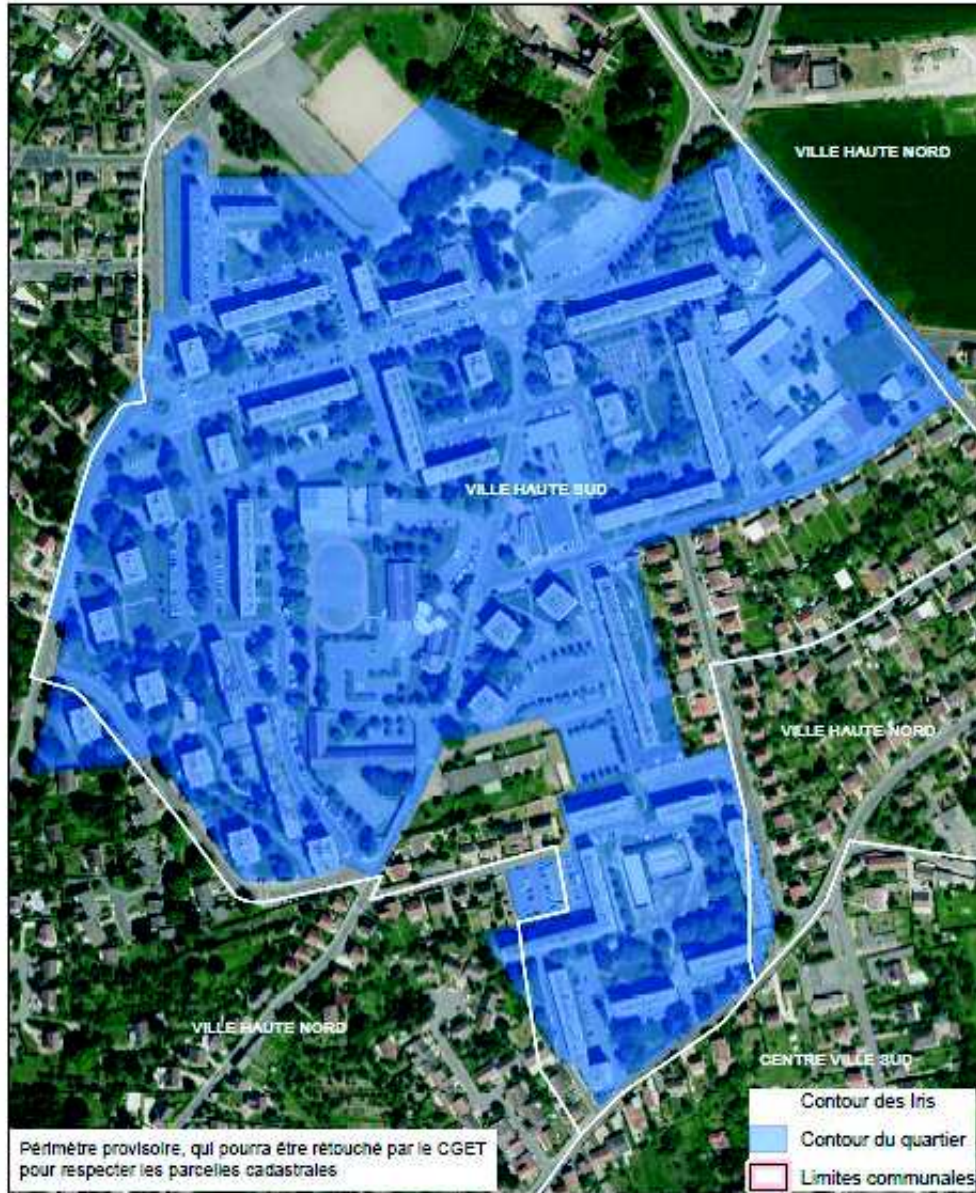
Avant d'adopter sa morphologie urbaine actuelle, le quartier présentait au départ un aspect très rural. Une particularité encore vraie aujourd'hui avec la proximité du hameau du Theil. Le quartier bénéficie, dans ce sens, d'une ouverture directe sur la campagne environnante, tant d'un point de vue géographique que visuel. Il abrite également un **patrimoine historique** fort et unique : la **Commanderie des Templiers** d'où le quartier tire son nom.

Une forte concentration de logements sociaux

Dès 1946, le besoin de nouveaux logements s'exprime et l'office des H.B.M de Coulommiers envisage en conséquence de faire construire de nouvelles habitations près du Theil. En 1954, la municipalité met tout en œuvre pour chercher des terrains et organiser un plan d'urbanisation. Dans les années 60, une vaste opération d'ensemble est menée dans le secteur du périmètre classé de la Commanderie des Templiers, aboutissant à la construction de nombreux logements collectifs. Cette opération a ainsi conduit à l'implantation d'un habitat social très rapproché (ensembles collectifs principalement sous forme de barres et de tours). Ces ensembles restent toutefois entourés par des zones pavillonnaires.

Le périmètre du quartier retenu au titre de la politique de la ville est défini et présenté ci-dessous.

Détail des rues concernées par le périmètre



- Rue Galliéni
- Rue du Château d'Eau
- Rue du Champ Frémont
- Rue des Meurissons
- Rue Alexandre Fleming
- Avenue des Alliés
- Rue Sainte-Anne
- Allée des Peupliers
- Carrefour de la Victoire
- Rue Corot
- Avenue des Lorinettes
- Rue du Président Kennedy
- Rue Anatole d'Auvergne
- Rue du Montbillard
- Rue du Docteur Schweitzer
- Rue Louis Braille
- Rue Lucien Carcat
- Rue Médéric Charot
- Rue Rabelais
- Place - Rue Pierre Magnon
- Rue Fernand Bailly
- Avenue Joffre
- Place du capitaine Coignet
- Rue des Caillets
- Rue Corneille
- Avenue Gaston Bertier
- Rue Pierre Curie
- Rue Winston Churchill
- Rue Courteline
- Rue de la Fontaine Bailly
- Rue de Lieutenant de Vaisseau Hébert
- Rue Georges Clémenceau

L'inscription au cœur d'un projet de territoire

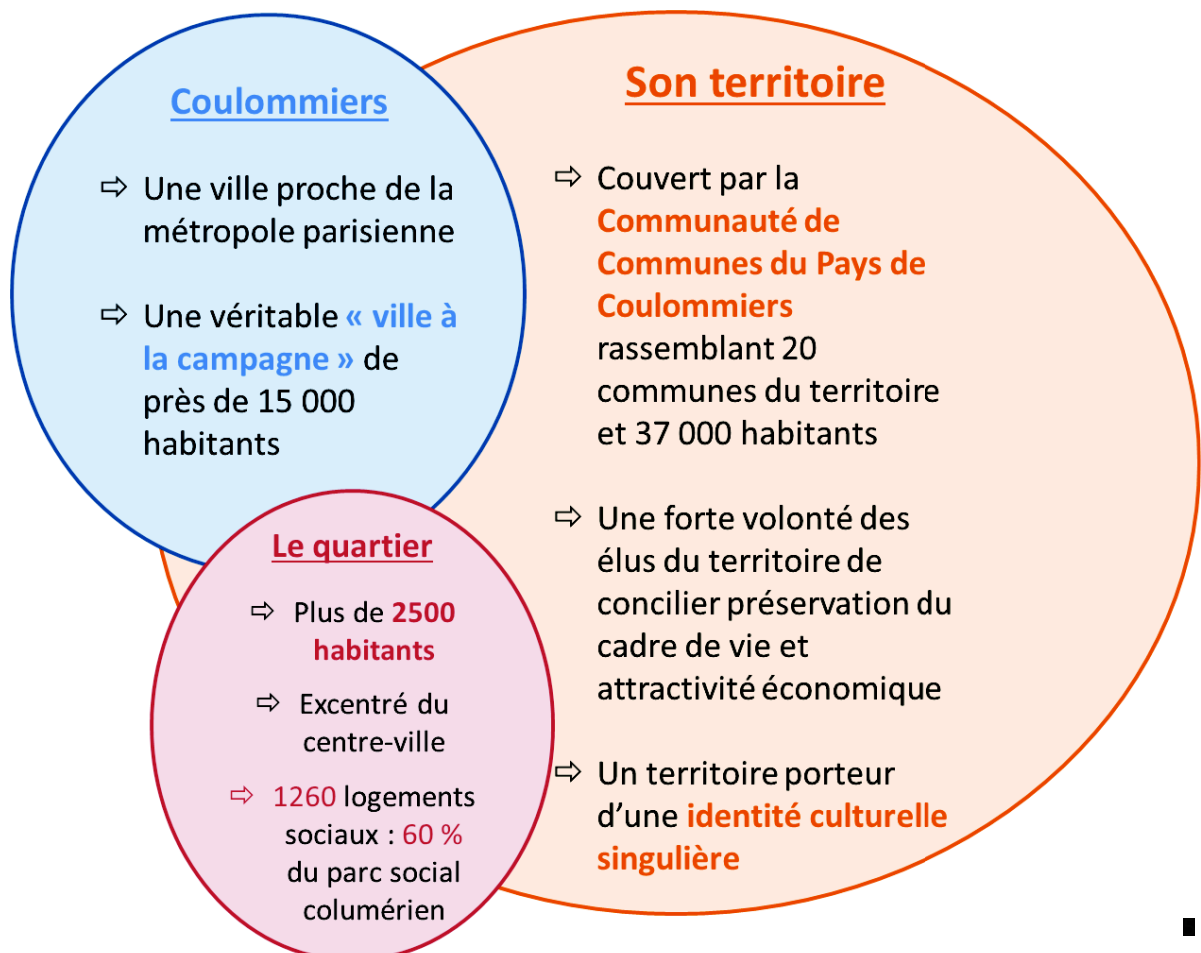
Les principales compétences exercées par la Communauté de Communes sont **la petite Enfance, les accueils de Loisirs et le développement économique**. La Communauté de Communes mène aussi de nombreuses actions à vocation touristique et culturelle en partenariat avec des collectivités situées dans le même bassin de vie : construction et gestion d'un Centre Aquatique, construction d'un complexe cinématographique, réalisation d'un guide de randonnées pédestres, création de circuits VTT... etc. L'intercommunalité a pris très récemment la compétence pour **la mise en place d'un CISPD** (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance).

Trait d'union entre les zones urbaines voisines de la capitale et les espaces ruraux plus à l'est, le Pays de Coulommiers met ainsi en œuvre **une politique économique volontaire en faveur de l'investissement et de l'emploi**. Elle aménage et commercialise notamment des parcs d'activités à Coulommiers, Mouroux, Amillis et Boissy-le-Châtel.

Le territoire intercommunal et plus spécifiquement la ville de Coulommiers, riches d'un patrimoine, d'une histoire singulière et d'une gastronomie encore vivace aujourd'hui, à travers le fromage de Coulommiers notamment, cultivent une **véritable identité culturelle et une réelle authenticité** aux portes de Paris.

Le contrat de ville s'inscrit en lien avec les outils développés à l'échelon intercommunal et la politique de valorisation économique et de préservation du territoire souhaitée par les élus.

D'autre part, la requalification urbaine du quartier est inscrite au sein du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Vie de Coulommiers, qui englobe la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers.



B) État des lieux de la politique de la ville sur l'EPCI

Aucun territoire n'était identifié au préalable au titre de la politique de la ville sur le périmètre de la Communauté de Communes. Aucun bilan ne peut donc être dressé sur ce sujet, la ville de Coulommiers ne relevant pas auparavant des dispositifs politique de la ville.

Le quartier des Templiers vient d'être ciblé comme quartier politique de la ville dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire et de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014. La liste des quartiers prioritaires a été fixée et officialisée par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014.

II - ORGANISATION

A) Modalités de pilotage

L'équipe interministérielle

L'équipe interne à la collectivité

Madame **Laurence PICARD** - Adjointe en charge de l'Urbanisme et conseillère communautaire - élue référente sur les questions de politique de la ville

Monsieur **Xavier PIERRETTE** - Conseiller municipal

Madame **Valérie RAMBEAU** - Directrice Générale des Services de la Ville de Coulommiers

Madame **Caroline BÉAL** - Chargée de mission à la Direction Générale des Services - Ville de Coulommiers - en charge du suivi du dossier politique de la ville

Monsieur **Thomas VELTER** - Directeur de cabinet de Monsieur le Député-Maire

Monsieur **Vincent BOURCHOT** - Cabinet du Président de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers

La fréquence des réunions est aléatoire et l'équipe peut être mobilisée aussi souvent que nécessaire pour le suivi du dossier.

Le comité de pilotage

- Monsieur le Député-Maire et Président de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers
- Monsieur le Sous-Préfet
- Madame la Déléguée auprès du Préfet chargée de la politique de la ville

Ville de Coulommiers

- Madame Laurence Picard – Adjointe déléguée à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'aménagement et référente sur la politique de la ville
- Monsieur Xavier Pierrette - Conseiller municipal
- Madame Ginette Motot - Première Adjointe en charge de l'Enfance, de l'Éducation et des Transports
- Madame Sophie Deloisy - Adjointe déléguée aux Finances, aux Affaires Sociales et à l'Emploi
- Monsieur Alexis Montois - Adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports
- Madame Marie-José Thouret - Conseillère municipale déléguée à la Sécurité et Directrice de l'OPH de Coulommiers
- Madame Sylviane Perrin - Adjointe déléguée au Logement, aux Affaires générales et à l'Action de proximité
- Monsieur Daniel Boulvrais - Adjoint délégué à la Citoyenneté, à la Vie Patriotique, aux Fêtes et au Jumelage
- Monsieur Jean-Vincent Dauna - Conseiller Municipal Délégué aux questions de Santé

- Monsieur Patrick Ashford - Conseiller Municipal Délégué à la Vie associative et à l'Animation des quartiers
- Monsieur Philippe de la Chapelle - Conseiller Municipal délégué au Développement économique et aux Achats

Services compétents : Direction Générale des Services, Cabinet du Maire, service Enfance, service Jeunesse, CCAS

Communauté de Communes du Pays de Coulommiers

- Monsieur Bernard Jacotin – Vice-président en charge du développement économique
- Madame Sophie Chevrinai – Vice-présidente en charge de la petite enfance

Services compétents : Direction Générale des Services, Agent de développement économique, Coordinatrice des structures petite enfance

Partenaires signataires

- Un représentant du Conseil Départemental
- Un représentant du Conseil Régional
- Monsieur le Procureur de la République
- Un représentant de la Caisse des Dépôts et des Consignations
- Un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales

Autres partenaires

- Bailleurs sociaux : OPH de Coulommiers et Trois Moulins Habitat
- Mission Locale de la Brie et des Morins
- Pôle Emploi
- Maison Départementale des Solidarités
- Éducation Nationale : Inspectrice de l'Éducation nationale, Principal du collège, Proviseur du Campus scolaire
- Un représentant de l'Agence Régionale de Santé
- Police Nationale
- Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Représentants du conseil citoyen

Le comité de pilotage a vocation à se réunir une fois par an, pour assurer un suivi et une évaluation des actions menées dans le cadre de la démarche politique de la ville.

Les groupes de travail thématiques

1^{er} groupe de travail : Cohésion sociale - problématiques sociales et de santé

Bailleurs sociaux : Office Public de l'Habitat de Coulommiers et 3 Moulins Habitat
 CCAS
 Associations caritatives
 Maison Départementale des Solidarités de Coulommiers
 Service Petite enfance - Communauté de Communes du Pays de Coulommiers
 CAF
 ARS
 Centre hospitalier de Coulommiers
 Police nationale

Partenaires de l'Education nationale
Mission Locale de la Brie et des Morins
Représentants du Conseil Citoyen

2^{ème} groupe de travail : Cohésion sociale - problématiques éducatives

Directeurs d'école + Inspection de l'Education nationale
Services enfance et jeunesse de la Ville de Coulommiers
Collège Mme de Lafayette
Campus scolaire
Association Espoir Prévention
Maison Départementale des Solidarités de Coulommiers
Police nationale
Représentants du Conseil Citoyen

3^{ème} groupe de travail : Cadre de vie et renouvellement urbain

Office Public de l'Habitat de Coulommiers
3 Moulins Habitat
Cabinet Archas
Directrice des Services Techniques - Ville de Coulommiers
Représentants du Conseil Citoyen

4^{ème} groupe de travail : Développement de l'activité économique et de l'emploi

Mission Locale de la Brie et des Morins
Pôle Emploi
Maison départementale des solidarités de Coulommiers
CARED
CCAS
Communauté de Communes du Pays de Coulommiers
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Chambre de Commerce et d'Industrie
Caisse des Dépôts et des Consignations
Représentants du Conseil Citoyen

5^{ème} groupe de travail : Valeurs de la République et citoyenneté

Police nationale
Police municipale
Transporteur local (Darche Gros)
Office Public de l'Habitat de Coulommiers
CAF
Maison Départementale des Solidarités
Partenaires de l'Education nationale
Représentants du Conseil Citoyen

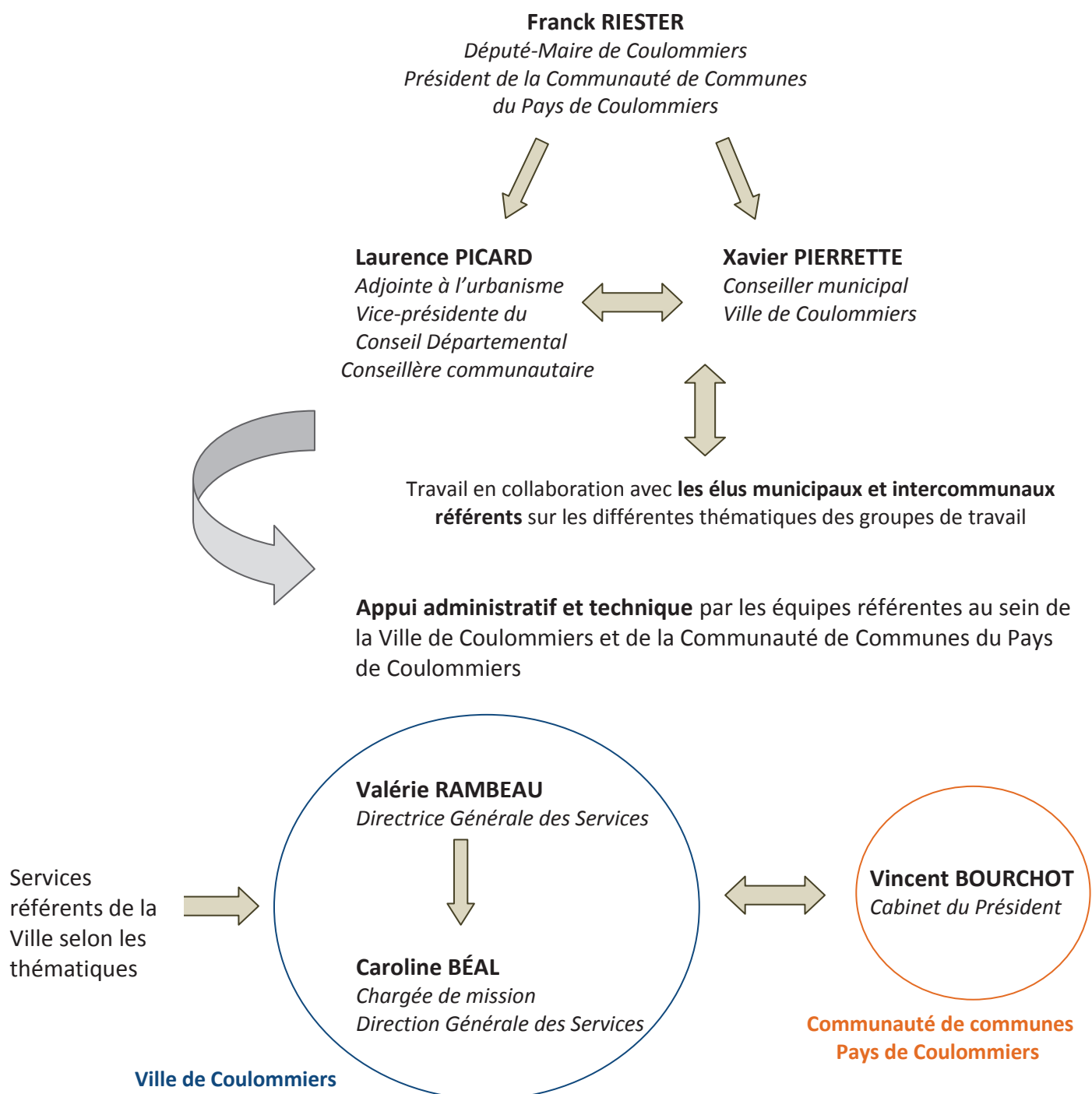
Les groupes de travail thématiques se réuniront deux fois par an, à raison d'une fois par semestre environ.

B) L'ingénierie

La composition de l'équipe projet intercommunale, l'organigramme fonctionnel et son articulation avec les équipes communales (composition et rôle)

Le suivi du contrat de ville est assuré par les équipes de la Ville de Coulommiers, en articulation et collaboration étroite avec l'intercommunalité.

Schéma de gouvernance :



L'ingénierie ou les organisations de travail dédiées à la mobilisation du droit commun (référents « droit commun »...) et à la participation des habitants

Au sein de la Ville de Coulommiers, la chargée de mission qui suit le dossier Politique de la Ville a aussi pour rôle de mobiliser les différentes ressources financières disponibles auprès des partenaires, au titre du droit commun.

L'organisation mobilisée par l'Etat pour l'élaboration et le suivi des contrats de ville

La liste nominative des référents « contrat ville » au sein des structures signataires

- Conseil Départemental
- Conseil Régional
- Caisse des Dépôts et des Consignations
- Caisse d'Allocations Familiales
- **Office Public de l'Habitat de Coulommiers**
Madame Marie-José THOURET
- **Monsieur le Procureur de la République**
Madame la Vice-Procureur, Séverine DELACOUR

C) La participation des habitants

Modalités d'association des habitants au processus d'élaboration et de suivi des contrats

Le conseil citoyen, créé sur le quartier en mars 2015, assure la représentation des habitants et des acteurs locaux au sein des structures du contrat de ville.

Il respecte les principes de liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité. Les missions du conseil citoyen se résument ainsi :

- 1/ Favoriser l'expression des habitants aux côtés des acteurs institutionnels
- 2/ Offrir un espace favorisant la co-construction des contrats de ville
- 3/ Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes

La composition du conseil citoyen est prévue selon le modèle suivant :

Collège « habitants »

4 membres

Collège « associations et acteurs locaux »

3 membres

Une liste complémentaire pour chaque collègue a été prévue.

La représentativité des deux collèges du conseil citoyen, habitants et acteurs locaux, sera pleinement assurée au sein du contrat de ville. Il est en effet proposé que l'ensemble des membres du conseil citoyen puisse participer aux réunions de travail du contrat de ville. Un véritable processus de co-construction sera engagé dans ce sens dès les premières réflexions sur le contrat de ville.

La participation à d'autres instances partenariales sera à définir avec chaque partenaire du contrat de ville. Le conseil citoyen sera étroitement associé aux différentes étapes engagées dans le projet de renouvellement urbain du quartier.

Les membres du conseil citoyen disposent par ailleurs d'un local mis à disposition au sein du quartier. Le lieu envisagé est la salle Corneille implantée au cœur du quartier et des logements de l'OPH. La Maison des Loisirs du quartier pourra aussi être mobilisée selon les besoins.

Le conseil citoyen est porté par une association existante, l'Association familiale, présente sur le quartier. Elle prend en charge le fonctionnement du conseil citoyen en s'engageant à respecter les principes définis dans le cadre de référence, plus particulièrement l'indépendance de la structure.

La durée du mandat des membres du conseil citoyen est la même que celle du contrat de ville.

Etat des lieux et évolutions envisagées dans le domaine de la participation citoyenne

La concertation est une pratique déjà mise en œuvre au niveau de la Ville de Coulommiers. En effet, elle engage systématiquement des réunions d'échange dès que des travaux d'aménagement ou des projets structurants sont initiés.

Un dialogue permanent sera instauré dans cet esprit avec les membres du conseil citoyen, qui pourront exprimer leurs idées pour le quartier et faire remonter préoccupations, interrogations éventuelles et volontés locales.

Un accompagnement pourra leur être proposé en fonction des actions et des initiatives locales, pour le quartier, qu'ils souhaiteront mettre en place. Selon les besoins exprimés par le conseil citoyen, il pourra être envisagé la mise en œuvre d'actions de formation spécifiques en corrélation avec l'association porteuse.

D) Le quartier vécu

Les quartiers vécus ne sont pas délimités géographiquement : ils correspondent aux usages des habitants et des lieux qu'ils fréquentent en dehors des périmètres règlementaires.

Le périmètre retenu pour le quartier QPV à Coulommiers correspond majoritairement au quartier des Templiers tel que défini au sein de la ville et à la zone d'habitation des logements sociaux.

Le quartier vécu englobe les rues limitrophes non couvertes mais qui restent en interaction avec le quartier QPV ainsi que les établissements et structures publiques suivantes :

- le Centre Hospitalier,
- l'EHPAD « Les Champs »,
- le Campus scolaire de Coulommiers qui regroupe un lycée d'enseignement général et un lycée-CFA,
- le collège Mme de Lafayette,
- une structure petite enfance « Le Jardin des Bambins »,
- des établissements scolaires : une école maternelle, l'école Jean de la Fontaine et une école élémentaire, l'école Jehan de Brie,
- des accueils de loisirs.

Les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pour les quartiers règlementaires pourront également bénéficier aux infrastructures et équipements relevant du quartier vécu, dans la mesure où ils développent des actions s'inscrivant dans le cadre du contrat de ville.

III – DÉFINITION DU CADRE STRATÉGIQUE : diagnostic, constats et orientations

L'appropriation de la démarche politique de la ville, dispositif inédit pour la commune, représente un nouvel enjeu pour la Ville de Coulommiers et son territoire.

La commune développe déjà, sur plusieurs thématiques (emploi, sécurité, éducation, santé...), une concertation partenariale, dans l'objectif de coordonner les différentes initiatives existantes et d'élaborer de nouvelles actions collectives en faveur des habitants. Dans cette optique, de nombreuses instances ont progressivement vu le jour sur la commune :

- ⇒ Un **CLSPD (Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance)** élargi depuis à l'ensemble du territoire de l'intercommunalité en devenant un CISPDP
- ⇒ Un dispositif partenarial innovant en matière d'emploi : les **Assises Columériennes de l'Emploi**, qui réunit l'ensemble des acteurs de l'insertion, de l'emploi et les entreprises du territoire
- ⇒ Un **Projet Educatif Local**, opérationnel jusqu'en 2011 sur la commune, qui rassemblait tous les partenaires intervenant dans le champ de l'éducation
- ⇒ Une démarche de création d'un **Contrat Local de Santé** en voie de finalisation, qui a été initiée avec tous les professionnels de santé et partenaires médico-sociaux

Ces dispositifs ont permis à chaque fois d'établir un diagnostic des problématiques constatées dans chaque domaine de référence.

- *Dans le domaine de la sécurité* : un bilan annuel de la délinquance et de son évolution est réalisé à l'occasion des réunions plénières du CSLDP-CISPDP. Les groupes de travail thématiques mis en place en complément permettent d'aborder plus finement les problématiques sociales, le détail des incivilités et des faits de délinquance constatés ainsi que les réponses partenariales à apporter.
- *Dans le domaine de l'emploi* : des échanges réguliers avec l'agence locale de Pôle Emploi sur le territoire et la Mission Locale de la Brie et des Morins, qui couvre le bassin de vie de Coulommiers, garantissent un suivi permanent de l'évolution des chiffres du chômage et des problématiques qui se posent en matière d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi. Le dispositif partenarial instauré, intitulé Les Assises Columériennes de l'Emploi, rassemble régulièrement tous les acteurs concernés par ces questions, sous forme de réunions plénières ou de groupes de travail thématiques.
- *Dans le domaine de l'éducation* : une enquête d'évaluation et de terrain a été réalisée en 2011 auprès des parents, des professionnels de l'éducation et de l'animation ainsi que des enfants dans chaque quartier de la ville. Elle a conduit à dresser un état des lieux des pratiques menées tout comme des attentes et des besoins.

- *Dans le domaine de la santé* : la Ville de Coulommiers a engagé une démarche de création d'un Contrat Local de Santé en 2012. La première étape a constitué en la réalisation d'un diagnostic territorial de santé qui a été partagé avec tous les partenaires et professionnels de santé. Le diagnostic a permis de prendre une photographie de la ville et d'établir une comparaison entre ses différents quartiers sur le plan médical, sanitaire, social et médico-social.

L'ensemble de ces données a servi de support pour l'élaboration du diagnostic territorial sur le quartier. Les informations recensées ont été mises à jour avec l'appui de l'ensemble des partenaires associés à la démarche. Elles ont contribué à mettre en évidence les problématiques et les enjeux spécifiques aux quartiers, déclinés selon les quatre piliers de la politique de la ville.

À la lumière de ces constats, un diagnostic territorial a été formalisé et partagé avec l'ensemble des acteurs.

Les éléments présentés ci-dessous correspondent à la synthèse du diagnostic et ont conduit à la détermination des enjeux du contrat de ville.

PILIER COHÉSION SOCIALE / VALEURS de la RÉPUBLIQUE ET CITOYENNETÉ

Un profil familial

- ⇒ Le quartier abrite de nombreuses familles dont **une part importante de familles nombreuses et surtout de familles monoparentales** : 38,5 % parmi l'ensemble des familles en 2011 et 53,1 % des allocataires CAF en 2013.
- ⇒ **La part des jeunes** au sein de la population est également fortement représentée : les moins de 15 ans représentent 37 % de la population totale en 2011.
- ⇒ Une **forte sédentarité des familles**, des fratries entières résidant depuis longtemps sur le quartier
- ⇒ **Des besoins de garde avérés** : une structure petite enfance enregistrant un fort taux de fréquentation depuis son ouverture en 2011 (de 17,9 % en 2011 à 57,4 % en 2014). 31 familles du quartier accueillies en 2014 : chiffre multiplié par 4 en 4 ans.

Un quartier signalé pour ses difficultés sociales et familiales

- ⇒ **Une grande précarité et détresse sociale visible sur le quartier**
Des manifestations de **souffrance familiale et sociale** (violences, addictions...) plus marquées sur le quartier depuis plusieurs années : un territoire préoccupant au titre de la protection de l'enfance
- ⇒ Un fort accompagnement des familles du quartier par les **associations caritatives**
67 % des ménages fiscaux ne sont pas imposables sur le quartier.

78,8 % des allocataires CAF perçoivent une aide au logement. 98,6 % des bénéficiaires de l'APL sont locataires au sein du parc social.

⇒ **Un besoin d'accompagnement et de suivi des familles**

Des actions déjà menées en faveur de la parentalité et à destination des jeunes : action Relais Jeunes, à destination des jeunes du quartier, le Café des Parents, un suivi par la PMI et la Maison Départementale des Solidarités...

⇒ **Des problématiques d'accès aux soins**

- Un nombre de bénéficiaires de la CMU le plus important sur la ville : 18 % en 2013
- Des indicateurs santé préoccupants à l'échelle de la ville
- Des problématiques liées aux habitudes alimentaires et à la mise en place d'une alimentation équilibrée, engendrant un risque de dénutrition pour les enfants
- Une attention particulière portée aux problématiques de santé sur la Ville avec la mise en place d'un **Contrat Local de Santé**

Des difficultés scolaires plus marquées

521 élèves en 2014 dont :

202 élèves scolarisés à l'école maternelle Jean de la Fontaine

319 élèves scolarisés à l'école élémentaire Jehan de Brie

Plus de 50 % des élèves fréquentant la restauration scolaire

130 jeunes du quartier QPV scolarisés au collège Mme de Lafayette

Environ **une centaine** de jeunes issus du quartier scolarisés sur le Campus scolaire, qui compte 19,5 % d'élèves columériens parmi ses effectifs

- ⇒ Des **difficultés plus prononcées**, en particulier dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, dans la maîtrise de la langue
- ⇒ Des **actions d'accompagnement des élèves** déjà mises en place : étude surveillée, accompagnement scolaire dans le cadre de l'ALSH, actions d'accompagnement à la scolarisation : « En chemin vers l'école » et « En chemin vers le collège »
- ⇒ Une dynamique partenariale, initiée par le Campus scolaire, dans **la lutte contre le décrochage scolaire**, avec l'action « Chemin de traverse »

Ces constats mettent à jour un réel besoin d'accompagnement auprès des familles en difficultés sociales et économiques, qui sont particulièrement représentées au sein du quartier. Ces situations de précarité et de souffrance requièrent une attention soutenue de la part de l'ensemble des partenaires intervenant sur le quartier.

Le diagnostic participatif du quartier a conduit à identifier, sur ce pilier, **trois enjeux majeurs** pour le quartier :

- la prise en charge des difficultés scolaires et du décrochage scolaire,
- l'accompagnement des familles et le soutien à la parentalité,

- l'accès aux soins et la prévention des comportements à risque en matière de santé.

Un quartier sans problématique sécuritaire majeure

⇒ Des faits d'incivilité plus qu'une forte délinquance

Incivilités, difficultés de communication, tensions de voisinage et violences familiales sont majoritairement enregistrées.

⇒ Des outils déjà à disposition

- La mise en place de caméras de vidéoprotection sur le quartier
- L'instauration d'une permanence de la Police Municipale
- La création d'un CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance)

Une forte interconnaissance mais un manque de mixité

Le développement de liens **d'interconnaissance, de solidarité et d'entraide** est favorisé par le profil familial du quartier. Reste un manque de mixité et de mobilisation collective au sein de la population, qui crée des **risques de fragilisation de la cohésion sociale**.

Une demande de diversification des loisirs et d'ouverture culturelle

Les activités sportives sont développées mais une demande en matière **d'activités culturelles** est formulée par les habitants et parents du quartier.

Il ressort du diagnostic participatif que le quartier ne rencontre pas de problématiques trop marquées en termes de délinquance. L'enjeu se situe plutôt au niveau de **la promotion de la citoyenneté** dans le cadre de la vie quotidienne.

Dans le cadre de ce pilier de référence du contrat de ville et à la lumière des constats réalisés, cette orientation peut se décliner sous trois formes :

- la lutte contre les incivilités,
- la prévention des phénomènes de violence,
- la préservation du vivre-ensemble.

Cette dynamique conduira à favoriser toutes les actions, aussi bien dans le domaine sportif, culturel que de l'accès aux droits et à l'information, qui pourront être proposées et mises en œuvre à destination de la population du quartier.

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Les accès au site

- ⇒ Un quartier traversé par des axes secondaires traduisant un besoin de reconnexion avec le reste de la ville et une réflexion autour de la mobilité
- ⇒ Une **étude de désenclavement** du quartier déjà lancée par la Ville

La présence d'équipements publics mais peu d'espaces publics partagés

- ⇒ Après le centre-ville, le quartier enregistre la plus forte concentration de points d'attractions (Centre Hospitalier, établissements scolaires, puits de géothermie...)
- ⇒ Peu d'espaces publics ou lieux ressources fréquentés par les habitants.

Une croissance démographique moins importante que sur les autres quartiers

- ⇒ Les chiffres du nombre d'habitants sont en légère baisse entre 2008 et 2011 (de 2761 à 2694 habitants). De même, le quartier enregistre une légère déperdition de population entre 1999 et 2010, contrairement aux autres quartiers de la ville.

Une forte concentration de logements sociaux présentant des signes de vétusté

- ⇒ Un quartier dont la fonction principale est le logement social avec 1260 logements sociaux (**60 % du parc social de la ville**) répartis sur une faible emprise (65 % de surface non bâtie)
- ⇒ Un habitat plutôt ancien présentant des signes de vétusté : la qualité du bâti se dégrade et les logements enregistrent **une déperdition énergétique**.

Ces constats ont déjà été réalisés par la Ville de Coulommiers et l'Office Public de l'Habitat de Coulommiers, qui gère la majeure partie des logements sociaux du quartier. Ils ont souhaité lancer ensemble une étude pour engager la rénovation des bâtiments et, en même temps, repenser totalement la morphologie du quartier, à l'horizon de plusieurs décennies.

Le principal enjeu consiste à **favoriser la mixité sociale** sur ce quartier et à valoriser son identité tout en renforçant son attractivité. Cette volonté se déploie au travers de trois objectifs complémentaires :

- la requalification et le renouvellement urbain global du quartier,
- la reconnexion du quartier au reste de la ville,
- la valorisation d'un monument historique et patrimonial qu'abrite le quartier : la Commanderie des Templiers.

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Un fort taux de chômage

- ⇒ **Un taux de chômage de 24 %** : le plus fort taux par rapport aux autres quartiers (*rapporté à la population du quartier*). 318 demandeurs d'emploi recensés en juillet 2014.
- ⇒ Un **plus faible taux d'activité pour les femmes** sur ce quartier comparativement aux autres : 62,5 % des femmes de 15 à 64 ans sont présentes sur le marché du travail et 47,5 % ont un emploi.
- ⇒ Une part importante du **chômage de longue durée** parmi les demandeurs d'emploi : il touche **41 %** des demandeurs d'emploi dont 52 % des jeunes.

Détail par tranches d'âge :

- Les « **26-49 ans** » : la tranche d'âge la plus représentée (181 demandeurs d'emploi en juillet 2014).
- **61 jeunes** de moins de 26 ans sont demandeurs d'emploi. 181 jeunes suivis par la Mission Locale, la tranche d'âge des 18-21 ans étant la plus représentée.
- **68 demandeurs d'emploi de plus de 50 ans** enregistrés en juillet 2014

Un faible niveau de formation

- ⇒ Une forte représentativité des **ouvriers et employés** dans la répartition des CSP, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentant moins de 1 %.
- ⇒ La population active du quartier enregistre globalement **un faible niveau de qualification** : 38,7 % des femmes de plus de 15 ans sont sans diplôme pour 37,2 % des hommes en 2010.
- ⇒ **77 % des demandeurs d'emploi** du quartier possèdent **un niveau infra-bac**.
- ⇒ Aucun jeune suivi par la Mission Locale ne possède de diplôme supérieur au bac.

Cette problématique se pose de manière plus générale à l'ensemble de la ville : en 2010, 23,6 % de femmes de plus de 15 ans ayant achevé leur scolarité et 22,7 % des hommes sont sans diplôme.

Une précarité qui tend à s'accroître

- ⇒ Un **revenu médian faible** à l'échelle du quartier, le plus bas sur l'ensemble de la ville
- ⇒ 30 % de la population allocataire CAF pour **76,4 % de personnes couvertes** par une allocation, à l'échelle du quartier dont 38,3 % d'allocataires dépendants (les prestations représentant plus de la moitié des ressources)
- ⇒ **Plus de la moitié** des allocataires du quartier sont des allocataires à bas revenus.

- ⇒ **La proportion la plus importante des bénéficiaires du RSA** par rapport aux autres quartiers : 41 % en 2011.
- 28,5 % des allocataires CAF sont titulaires du RSA en 2013.
 - 31 % des demandeurs d'emploi sont bénéficiaires du RSA en 2014.

Le diagnostic élaboré pose comme enjeu prioritaire **la réduction du taux de chômage pour les habitants du quartier et leur accompagnement**, grâce à un maillage institutionnel et un réseau de partenaires vers l'emploi.

La problématique de l'accès à l'emploi est particulièrement prédominante sur le quartier et conduit à concentrer les efforts sur **trois axes** :

- Mettre en place des mesures en faveur de l'emploi
- Accroître l'attractivité économique du territoire et faciliter l'accès des habitants du quartier aux pôles d'activité économique proches
- Renforcer les possibilités de formation et de découverte des métiers sur le territoire, tout en réfléchissant à la mise en place de nouvelles filières de formation,

IV – LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET LEUR MISE EN ŒUVRE

A) Les objectifs opérationnels

Cet état des lieux a permis d'élaborer les orientations stratégiques suivantes, chacune déclinées par piliers, et construites en concertation avec l'ensemble des partenaires associés à la démarche :

1. porter une attention particulière aux familles en difficultés sociales et économiques
2. favoriser la mixité sociale avec la requalification et le renouvellement urbain du quartier
3. réduire le taux de chômage pour les habitants du quartier et les accompagner vers l'emploi
4. promouvoir la citoyenneté

PILIER COHÉSION SOCIALE

Orientation stratégique :

Porter une attention particulière aux familles en difficultés sociales et économiques

Des manifestations de souffrance familiale beaucoup plus marquées ont conduit à identifier cette première orientation stratégique, dans le but d'accompagner les familles plus vulnérables face aux difficultés auxquelles elles sont confrontées sur différents plans (familial, social, éducatif, sanitaire...).

Le premier objectif concerne la prise en charge des difficultés scolaires et la prévention du décrochage scolaire. Tout l'enjeu envisagé ici est de contribuer à la réussite éducative de chaque enfant, qui servira ensuite de socle à la construction de son parcours de vie.

Le second objectif porte sur l'accompagnement à la parentalité et l'attention nécessaire à apporter aux familles rencontrant des freins et des difficultés dans leur rôle parental.

Le dernier objectif porte sur la garantie de l'accès aux soins pour l'ensemble des habitants du quartier et en particulier les familles vulnérables. Cette prise en compte des problématiques de santé se traduit aussi par une volonté de développer des actions de prévention, dans le cadre même du Contrat Local de Santé, face à des comportements à risques, des addictions et des pathologies chroniques.

Objectif opérationnel n°1 : prévenir les difficultés scolaires et le décrochage scolaire en renforçant les équipes éducatives du quartier

Pistes d'actions :

Mesure 1 : Assurer le suivi des difficultés rencontrées par les jeunes en renforçant les rencontres régulières entre partenaires

- Faciliter les temps d'échanges entre animateurs-éducateurs du quartier et l'Education nationale (collège, campus scolaire dont le lycée d'enseignement général...)
- Organiser la transmission de bases de données
- Soutenir l'action Relais Jeunes développée par le service Jeunesse en partenariat avec l'association Espoir prévention, les structures d'insertion et les établissements scolaires

Mesure 2 : Veiller au maintien de l'équipe éducative, au nombre de classes et d'élèves par classe sur l'école maternelle et élémentaire du quartier

- Maintenir un dialogue permanent avec l'Education Nationale pour ne pas réduire le nombre de classes et proposer un nombre d'élèves équilibré au sein des classes.
- Garantir le bien-être des enfants des écoles situées au sein du quartier

Mesure 3 : Créer un accompagnement aux devoirs à partir du collège, en partenariat avec le collège et les structures existantes

Mesure 4 : Accompagner les élèves et les familles frappées par l'absentéisme scolaire

- Mettre en place des stages d'accompagnement à la réussite scolaire
- Valoriser les actions menées en faveur de la mobilisation des parents au sein du parcours scolaire, comme le Café Lafayette organisé au collège à destination des parents d'enfants scolarisés en 6^{ème}.

Mesure 5 : Développer des formations de courte durée au sein du Campus scolaire

- Organiser la mise en place de formations de type BAFA au sein du Campus scolaire, pouvant être destinées à des jeunes du quartier

Mesure 6 : Mettre en avant l'action de la plateforme de lutte contre le décrochage scolaire

- Renforcer le partenariat avec le CIO et les membres de la plateforme
- Poursuivre et valoriser la dynamique engagée en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire au sein de l'action « Chemins de traverse » initiée par le Campus scolaire, le CIO, la Mission Locale et soutenue par la Ville de Coulommiers
Cette action consiste à cibler des jeunes « perdus de vue » pour leur offrir un accompagnement vers l'insertion, la formation et l'emploi.
- Établir un tableau de suivi des jeunes du quartier pris en charge par ces mesures

Mesure 7 : Assurer une prise en main des élèves non francophones de l'école élémentaire au lycée

Mesure 8 : Soutenir les équipes éducatives et d'animation dans leur travail au quotidien

- Permettre des temps d'échange et d'écoute pour les professionnels
- Renforcer l'interconnaissance des partenaires à travers des rencontres régulières
- Valoriser les actions et les activités proposées dans le cadre périscolaire

Mesure 9 : Mettre en lien réussite sportive et réussite scolaire en impliquant les éducateurs sportifs dans l'accompagnement scolaire

- Soutenir l'action menée par l'association Coulommiers Brie Football auprès des jeunes des quartiers

Les partenaires mobilisés :

- ⇒ Services de la Ville : services enfance et jeunesse
- ⇒ Education nationale : établissements scolaires maternels et élémentaires du quartier, collège Mme de Lafayette, campus scolaire de Coulommiers
- ⇒ Association Espoir Prévention (éducateurs spécialisés)
- ⇒ Services de la DDSC
- ⇒ Mission Locale de la Brie et des Morins
- ⇒ Plateforme de prévention du décrochage scolaire animée par le CIO
- ⇒ Associations sportives

Les dispositifs et schémas mobilisables :

Le PEDT (Projet Éducatif des Territoires)

Les objectifs du PEDT de Coulommiers ont été définis à partir du recensement des besoins des enfants, qui se résument ainsi :

- le besoin de s'impliquer, de s'engager
- le besoin de se développer physiquement de manière harmonieuse
- le besoin de s'exprimer et d'être entendu
- la prise en compte des rythmes de vie des enfants
- la stimulation de la créativité et de l'imaginaire

Ils se déclinent ensuite en quatre grands points :

1. Développer l'expression de la citoyenneté

- Favoriser l'attention, les échanges et l'écoute entre enfants pour installer un climat de bien vivre-ensemble
- Développer l'expression individuelle et collective par la mise en place d'activités théâtre, journal, débats.
- Développer la notion de solidarité à travers la mise en place d'activités en lien avec le partage et l'échange

2. Favoriser la découverte, permettre aux enfants de s'ouvrir sur le monde

- Sensibiliser les enfants au développement durable, à la découverte des milieux à l'écologie.
- Permettre aux enfants de découvrir différentes cultures et différents modes de vie
- Organiser des rencontres, des correspondances avec d'autres pays, d'autres régions ou départements français.

3. Permettre aux enfants d'explorer tout leur potentiel, d'avoir confiance en eux et de grandir harmonieusement

- Organiser des activités sportives sous forme d'initiation
- Mettre en place des jeux collectifs, de société, de construction, de stratégie
- Valoriser les réalisations des enfants

4. Développer le sens créatif des enfants

- Mettre en place des ateliers de loisirs créatifs, des initiations à la peinture et aux arts plastiques en général
- Mettre en place des ateliers d'écriture, de poésie

La Ville de Coulommiers dispose aussi d'un **CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire)** qui contribue à mettre en place des actions d'accompagnement scolaire sur les différentes écoles de la ville.

L'action s'inscrit au cœur d'un objectif éducatif général qui vise à accompagner les enfants et les jeunes dans leur scolarité. Plusieurs objectifs opérationnels sous-tendent les projets menés :

- Permettre aux enfants de renforcer leurs capacités d'organisation et d'acquérir une certaine forme d'autonomie
- Développer l'ouverture culturelle des enfants
- Favoriser l'entraide
- Permettre aux familles de s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants

Objectif opérationnel n°2 : prévenir les difficultés familiales et soutenir la parentalité

Pistes d'actions :

Mesure 1 : Valoriser et développer le Café des Parents, instauré dans le cadre d'un REAAP

- Renforcer et élargir le partenariat autour du Café des Parents, en soutenant l'initiative lancée par les familles
- Accroître la visibilité de l'action pour qu'elle soit mieux identifiée
- Élargir le public des parents
- Développer de nouveaux partenariats ou projets éventuels, dans le prolongement de cette action, autour de la parentalité

Mesure 2 : Pérenniser les actions menées en faveur de la parentalité

- Renforcer la communication au sein du quartier sur les actions menées et les informations dispensées par la CAF
- Valoriser l'action « En chemin vers l'école », fruit d'un partenariat entre le service Enfance de la Ville, la MDS et la CAF.
- Réfléchir à la mise en place de nouvelles actions en faveur du soutien à la parentalité
- Développer des temps d'échange et de partage entre les parents et les enfants, notamment autour du jeu

Mesure 3 : Créer un lieu ressource, lieu d'information et de lien social, au sein du quartier à destination des familles

- Étudier la possibilité de mobiliser les locaux municipaux actuels (Maison des Loisirs et mairie annexe par exemple) pour mettre en place ce lieu
- Organiser, avec les différents partenaires intéressés, des permanences d'information au sein du quartier
- Nouer des contacts avec l'association Tremplin Avenir et son antenne Alpha Partage qui mène des actions d'alphabétisation pour étudier l'éventualité de mettre en place des permanences
- Assurer une liaison et une coordination avec les permanences assurées au sein du Point d'Accès aux Droits de Coulommiers

Mesure 4 : Poursuivre la mise à disposition du CPEF (Centre de Planification et d'Education Familiale) auprès des établissements scolaires

Les partenaires mobilisés :

- ⇒ CAF de Seine-et-Marne
- ⇒ Maison Départementale des Solidarités de Coulommiers dont la PMI
- ⇒ Service Jeunesse et Famille
- ⇒ Service Enfance
- ⇒ Service Petite enfance de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers
- ⇒ Services de la DDSCS
- ⇒ CCAS de Coulommiers

Objectif opérationnel n°3 : développer des actions de prévention à la santé à destination des familles et publics jeunes (prévention des comportements à risque)

Pistes d'actions :

Mesure 1 : Améliorer l'accès aux soins des habitants du quartier

Mesure 2 : Valoriser les actions visant au développement de jardins familiaux ou partagés, en veillant à améliorer les habitudes alimentaires

- Réfléchir au développement de Jardins en partage dans le quartier, à proximité des écoles et accueils de loisirs dans un premier temps

- Étudier la possibilité de créer un jardin familial au sein du quartier
- Organiser des ateliers culinaires, qui pourraient déboucher à l'issue sur la présentation d'un livre de recettes

Mesure 3 : Promouvoir les actions du Contrat Local de Santé (dépistage des maladies chroniques, actions d'éducation à la santé, santé mentale, accès aux soins, parcours de la personne âgée, ...)

- Cf. fiche action spécifique intégrée au sein du Contrat Local de Santé, qui devient le volet santé du contrat de ville

Les partenaires mobilisés :

- ⇒ L'ARS
- ⇒ La CPAM
- ⇒ La Maison Départementale des Solidarités de Coulommiers
- ⇒ Les partenaires mobilisés au sein du Contrat Local de Santé
- ⇒ Les structures d'accueil de loisirs du quartier

Les dispositifs et schémas mobilisables : [Le Contrat Local de Santé](#)

Le **Contrat Local de Santé**, conclu entre l'ARS, la Préfecture et la Ville de Coulommiers. Sa signature est prochaine et une réflexion pour le décliner, dans un second temps, sur le territoire de l'intercommunalité est déjà amorcée. Plusieurs thématiques prioritaires ont été identifiées : prévention des maladies chroniques, petite enfance et jeunesse, santé mentale, personnes âgées et accès aux soins et organisation de la permanence des soins.

Le Contrat Local de Santé va intégrer une fiche action spécifique dédiée au quartier et à l'articulation avec le contrat de ville.

AXE RETENU 6 : en application de la circulaire n° SG/CGET/2014/376 du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville : prise en compte des enjeux de politique de la ville à Coulommiers par le Contrat Local de Santé

- **Objectif** : intégrer les enjeux socio-sanitaires afférents au quartier des Templiers et axes focaux spécifiques à développer dans le cadre du Contrat Local de Santé de Coulommiers
- Au travers d'une approche territoriale et populationnelle, une attention particulière sera portée dans chaque fiche-action aux populations en situation de précarité ou de vulnérabilité, et aux quartiers dont les profils sociodémographiques peuvent avoir des répercussions sur la santé de leurs habitants. Cette approche pose la perspective de mise en place d'une approche coordonnée CLS/CLSM/Contrat de Ville /PRE.

Référent : CLS/Contrat de Ville

<p>Axe stratégique</p>	<p>Le Quartier des Templiers intègre les territoires bénéficiant de la Nouvelle Géographie Prioritaire définissant les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPV) visant à l'élaboration des Contrats de Ville créés par la loi pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 et leur mise en place à compter du 1^{er} janvier 2015.</p> <p>Le CLS devient le volet santé du contrat de ville concernant le quartier prioritaire des Templiers de la Ville de Coulommiers.</p>
<p>Eléments de diagnostic</p>	<p>Le quartier des Templiers compte précisément 2694 habitants soit 18.31 % de la population coulommérienne.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs caractérisant le profil général de la population des Templiers : <p>Taux de chômage : 24.8 % vs 15.5 % à Coulommiers (en % de la population active)</p> <p>Population non qualifiée : 55.4 % vs 39 % Coulommiers</p> <p>Population âgée de moins de 15 ans : 24.3 % de la population du quartier des Templiers vs 20 % Coulommiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de familles monoparentales : <p>Les Templiers : 38.5 % vs 23.8 % Coulommiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • La part des allocataires bénéficiaires de prestations CAF toutes catégories confondues : <p>Dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales : entre 35 et 40 % pour les Templiers vs 25 % EPCI Coulommiers</p> <p>Dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales : entre 20 et 25 % pour les Templiers vs 15 % EPCI Coulommiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre Médecins généralistes sur le territoire de Coulommiers, bénéficiaire d'une MSPU : <p>35,3 % des généralistes exercent en secteur 1 : ce taux est inférieur à celui du département (69,6 %). Dans une commune où les revenus sont plutôt faibles, cette donnée est plutôt défavorable en termes d'accès aux soins de premier recours.</p>

<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir l'accès aux soins (lutte contre une certaine forme d'isolement et risque d'enclavement) : coordonner les différentes actions existantes et mutualiser les efforts et les moyens déjà mis en œuvre (auprès des jeunes coulomériens notamment) vers les enfants et l'ensemble de la population du quartier des Templiers 2. Développer des projets de promotion de la santé et d'éducation pour la santé destinés aux enfants : alimentation, nutrition mais également addictions avec un focus sur la problématique de santé mentale, pour l'ensemble de la population du quartier des Templiers. 3. Promotion des dépistages organisés des cancers, promouvoir ou s'appuyer sur les relais locaux afin d'augmenter les taux de participation aux dépistages organisés
<p>Description des actions</p>	<p>Référence aux fiches actions du CLS concernant les 3 objectifs opérationnels identifiés supra</p>
<p>Acteurs impliqués</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Idem partenariat CLS 2. <i>S'appuyer éventuellement sur un partenariat MDS / CH Coulommiers / MASEP (COALLIA) pour la problématique Santé Mentale</i> 3. Idem partenariat CLS
<p>Moyens nécessaires</p>	<p>Temps de réunion, de coordination en lien avec la mise en place des actions CLS pour les Fiches action suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. « Promouvoir l'accès aux soins... » FA 27, 17, 19 2. « Développer des projets de promotion de la santé et d'éducation pour la santé destinés aux enfants... » FA 4, 11, 12, 13, 14 3. « Promotion des dépistages organisés des cancers... » FA 1, 2, 3
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Mise en œuvre effective à compter de la date de signature du contrat de ville, le 25 juin 2015, et en coordination avec le déploiement des actions du CLS</p>
<p>Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action</p>	<p>En lien avec celles prévues dans les FA CLS suivantes, s'articulant avec le contrat de ville :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. FA 27, 17, 19 2. FA 4, 11, 12, 13, 14 3. FA 1, 2, 3
<p>Points de vigilance Prérequis</p>	<p>Articulation du suivi et de la mise en place des actions du contrat de ville avec le CLS</p>

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Orientation stratégique :

Favoriser la mixité sociale avec la requalification et le renouvellement urbain du quartier

Cet enjeu de mixité sociale est ressorti comme prioritaire du diagnostic participatif et motive également l'étude de requalification urbaine et renouvellement urbain engagée sur le quartier. L'autre enjeu est aussi de pouvoir intégrer pleinement le quartier dans l'unité urbaine environnante, en le reconnectant et en développant les interrelations avec le reste de la ville.

Le premier objectif consiste à remodeler le quartier en pensant son renouvellement urbain dans sa globalité. La requalification urbaine du quartier conduira à renforcer le sentiment de bien-être dans le quartier, à travers l'aménagement des espaces publics, la recomposition urbaine et la rénovation du bâti existant.

Le second objectif vise à faciliter les déplacements, les circulations et plus largement la mobilité au sein du quartier et vers l'extérieur. Favoriser les liens entre les différents quartiers dans la ville et au-delà, renforcer le sentiment d'appartenance columérienne comme vecteur d'identité. Le quartier dispose dans ce sens d'un monument historique et patrimonial fort et structurant : la Commanderie des Templiers.

Objectif opérationnel n°1 : engager la requalification et le renouvellement urbain du quartier, dans une perspective durable, afin de favoriser la mixité sociale, de redistribuer les fonctions du quartier et d'assurer un développement démographique équilibré

Pistes d'actions :

Mesure 1 : Rééquilibrer son urbanisation nord-sud et redistribuer certaines fonctions comme le logement social, les équipements et le développement résidentiel

Mesure 2 : Créer un pan de ville nouveau, vecteur de développement, de visibilité et d'attractivité pour les 15 à 30 prochaines années

Mesure 3 : Envisager l'implantation d'équipements publics structurants et l'aménagement d'espaces publics extérieurs

Mesure 4 : Concevoir un éco-quartier en mobilisant les énergies renouvelables locales telles que la géothermie par exemple

Mesure 5 : Favoriser la mixité sociale en attirant de nouvelles populations dynamiques pour renouveler le tissu social et assurer un développement démographique équilibré

Mesure 6 : Animer le quartier en développant des activités et en créant des lieux de rassemblement

Mesure 7 : Mettre en place des diagnostics en marchant dans le quartier

Les partenaires mobilisés :

- ⇒ Office Public de l'Habitat de Coulommiers
- ⇒ Trois Moulins Habitat
- ⇒ Ville de Coulommiers
- ⇒ Cabinet d'étude
- ⇒ Services de la DDT

Les dispositifs et schémas mobilisables : Une étude sur le renouvellement urbain déjà lancée

Une mission d'étude et d'accompagnement pour repenser l'ensemble du quartier des Templiers et ses alentours, dans un programme d'aménagement urbain global, est en cours, à l'initiative de la Ville et de l'OPH.

Les premiers constats dressés par la Ville ont montré que le quartier des Templiers constituait **une poche urbaine favorable au renouvellement et à la densification**. Avec sa disponibilité foncière de grande taille, le quartier présente de nombreux atouts pouvant être mis au service de la croissance démographique de Coulommiers (faible densité humaine et physique, rationalisation de l'espace insuffisante...).

Par conséquent, la Ville de Coulommiers a décidé de repenser l'ensemble du quartier des Templiers et de ses alentours dans un **programme d'aménagement urbain** global. Sans envisager pour autant une extension urbaine massive, il s'agit de **renouveler et remodeler l'espace urbain** de ce quartier, de « *reconstruire la ville sur la ville* » en intégrant notamment les terrains à urbaniser inscrits au Plan Local d'Urbanisme.

De ce fait, la commune de Coulommiers et l'Office Public de l'Habitat se sont associées pour lancer **une étude pour la reconversion et la pré-programmation du quartier des Templiers** et des emprises avoisinantes **soit une cinquantaine d'hectares**. Elles ont retenu, depuis mars 2013, un bureau d'études techniques : le cabinet Arch'as, associé aux cabinets Deloitte Conseil, TAJ et Sevin Paysages

La finalité recherchée, à travers cette vaste stratégie urbaine et sociale, est à la fois de créer de nouveaux modes d'habiter mais aussi d'apporter une attention soutenue aux espaces publics.

L'objectif de l'étude lancée est d'améliorer et d'embellir le cadre de vie quotidien, de renforcer l'ouverture du quartier sur le reste de la ville et de construire un quartier durable au cadre de vie agréable. Le projet comprend, en effet, **un objectif de réduction de la précarité énergétique** et ambitionne d'être **un véritable éco-quartier**, en mobilisant la ressource géothermale proche.

Dans cet esprit, le projet est d'ailleurs inscrit au sein du PADD du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du bassin de vie de Coulommiers**, parmi les actions devant contribuer au renforcement du pôle de Coulommiers. Il y est décrit comme une opération phare pour la ville, mais aussi pour l'ensemble du territoire, notamment en raison des retombées économiques qui peuvent être engendrées dans le domaine de l'éco-construction (éco-matériaux, géothermie...).

En résumé, cette étude doit permettre de définir **un document de programmation urbaine structurant** qui visera à :

- ⇒ **rééquilibrer son urbanisation** nord-sud et **redistribuer certaines fonctions** comme le logement social, les équipements et le développement résidentiel,
- ⇒ **repenser les déplacements** et la liaison avec le centre-ville et les connexions extérieures,
- ⇒ **attirer de nouvelles populations dynamiques** pour contribuer à renforcer l'attractivité et le dynamisme de la ville et plus globalement du territoire,
- ⇒ créer **un quartier moteur, à l'image renouvelée**, vecteur d'attractivité pour les 15 à 30 prochaines années.

Objectif opérationnel n°2 : reconnecter le quartier au reste de la Ville, en repensant les déplacements et les circulations (en particulier les connexions extérieures vers les autres centres urbains)

Pistes d'actions :

Mesure 1 : Favoriser les rencontres entre les différents quartiers autour de thèmes

- Organiser la rencontre et les échanges entre quartiers autour d'évènements culturels par exemple
- Renforcer le dialogue inter-quartiers

Mesure 2 : Améliorer les liaisons entre le quartier et le reste de la ville

- Faciliter la mobilité des habitants du quartier
- Favoriser la desserte en transports en commun et la pratique de tous les modes de déplacement dans le quartier

Mesure 3 : Développer et renforcer le sentiment d'appartenance à Coulommiers, en cassant la logique de « quartier »

- Conduire les habitants de la ville à mieux fréquenter le quartier, notamment par la présence d'équipements culturels structurants tels que la Commanderie des Templiers

- Informer et développer la participation aux programmes de mobilité européenne, à l'envoi, mais également à l'accueil en Ile-de-France dans un souci de réciprocité, de visibilité et de valorisation des territoires

Les partenaires mobilisés :

- Office Public de l'Habitat de Coulommiers
- Partenaires associatifs
- Trois Moulins Habitat
- Transporteurs locaux
- Services de l'Etat compétents

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Orientation stratégique :

Réduire le taux de chômage pour les habitants du quartier et les accompagner vers l'emploi

L'enjeu principal, à travers cette orientation stratégique, consiste à lever les freins à l'emploi pour les habitants du quartier en recherche d'emploi ou de solutions d'insertion.

Le premier objectif porte sur la valorisation et la déclinaison des mesures en faveur de l'emploi, déjà engagées par les nombreux acteurs de l'emploi et de l'insertion, sur le quartier. De nombreux dispositifs existent et sont mobilisés par les partenaires : ils peuvent faire l'objet d'un relais sur le quartier et d'une extension selon les besoins.

Le second objectif cherche à renforcer l'information et la mobilité en matière d'emploi par une meilleure connaissance des opportunités et des zones d'activités existantes et par un développement de l'activité économique, artisanale et commerciale.

Le dernier objectif consiste à faciliter l'accès à la formation, à la découverte des métiers, aux filières locales, autant de possibilités pour construire ensuite un parcours professionnel vers la réussite.

Objectif opérationnel n°1 : mettre en place des mesures en faveur de l'emploi des habitants du quartier

Pistes d'actions :

Mesure 1 : Instaurer un atelier informatique dans le quartier

- Travailler à la mise en place de cette action avec la CARED
- Étudier les possibilités d'organisation et de mise en place au sein des structures municipales

Mesure 2 : Favoriser le développement de l'accueil et de la garde d'enfants dans le cadre d'une reprise d'emploi et/ou de formation

- Formaliser un partenariat avec les lieux d'accueil petite enfance

Mesure 3 : Soutenir l'action de Tremplin Avenir en faveur de l'accompagnement des publics et de la lutte contre l'illettrisme

- Valoriser l'action de l'antenne Forum Emploi à destination des habitants du quartier
- Développer l'action menée par Alpha partage en matière d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme

Mesure 4 : Développer des permanences des différents acteurs dans le quartier

- Développer un partenariat spécifique avec la Mission Locale pour étudier les possibilités d'avoir une permanence ou un intervenant dédié au quartier, qui pourrait présenter les dispositifs existants pour les jeunes (CIVIS, parrainage...)
- Étudier les possibilités avec la CARED, association accompagnant les bénéficiaires du RSA, de délocalisation de leurs permanences au sein du quartier
- Mobiliser Cap Emploi et l'association Tremplin avenir lors des prochaines rencontres

Mesure 5 : Appuyer et valoriser les actions des partenaires de l'emploi à destination des habitants du quartier

- Soutenir et renforcer la visibilité des actions menées par la Mission Locale, la Maison Départementale des Solidarités, la CARED et toutes les structures d'accompagnement des demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA
- Élaborer des statistiques de suivi spécifiques au quartier

Mesure 6 : Décliner les mesures et les actions menées par Pôle Emploi sur le quartier

ACTION 1 : Mobiliser l'accompagnement intensif pour les habitants du quartier des Templiers	
Constats <i>(problèmes rencontrés qui ont conduit à la mise en place de cette action)</i>	<ul style="list-style-type: none">⇒ Les résidents du quartier des Templiers représentent 24 % des demandeurs d'emploi de la ville de Coulommiers.⇒ Faible niveau de formation, associant des difficultés d'ordre social importantes.⇒ Une représentativité élevée des publics prioritaires : jeunes, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée.
CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION	
Objectifs de l'action	Faire plus pour ceux qui en ont besoin : jeunes, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée
Description de l'action	<p>Accentuer le suivi et l'accompagnement de la recherche d'emploi en faveur de ceux qui en ont le plus besoin notamment :</p> <p><u>les demandeurs d'emploi de longue durée et les seniors :</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ modalité d'accompagnement intensif Pôle Emploi dans le cadre du suivi de la recherche d'emploi.▪ modalité d'accompagnement GLOBALE en cours de négociation avec le Conseil Départemental (intégrant les bénéficiaires du RSA)▪ orientation dans le cadre d'une convention partenariale avec CAP EMPLOI (travailleurs handicapés) <p><u>les jeunes :</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ accompagnement intensif Jeunes de Pôle Emploi▪ orientation dans le cadre de la convention partenariale vers la Mission Locale▪ orientation vers l'EPIDE▪ pour les jeunes diplômés en recherche d'emploi, proposer

	notre action partenariale avec Nos quartiers ont du talent et FACE. ▪
Public visé (jeunes, adultes, femmes...)	Public prioritaires : jeunes, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée (ayant au moins 12 mois d'inscription)
PILOTAGE	
Pilote de l'action	Pôle Emploi
CHIFFRAGE DES MOYENS MOBILISÉS	
Humains	E.T.P : 0
CALENDRIER DE RÉALISATION	
Date de mise en place du dispositif	Juin 2015
Année de réalisation de l'action	2015 et suivantes
ÉVALUATION DE L'ACTION	
Décrire les indicateurs que vous envisagez de mettre en place pour évaluer l'impact de cette action (moyens/résultats)	Mobilisation de l'offre de services Pôle Emploi en faveur des résidents du quartier des Templiers : répartition par modalité de suivi et d'accompagnement, orientation vers les partenaires. À l'issue du contrat de ville, nos applicatifs permettront de produire des statistiques détaillées par typologie de public afin de mesurer l'impact de nos actions.

ACTION 2 : Mobiliser notre offre de services en faveur de l'emploi pour les des habitants du quartier des Templiers

Constats <i>(problèmes rencontrés qui ont conduit à la mise en place de cette action)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les résidents du quartier des Templiers représentent 24 % des demandeurs d'emploi de la ville de Coulommiers. ⇒ Faible niveau de formation, associant des difficultés d'ordre social importantes. ⇒ Une représentativité élevée des publics prioritaires : jeunes, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée.
CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION	
Objectifs de l'action	Faire plus pour ceux qui en ont besoin : jeunes, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée
Description de l'action	<p>Accentuer la mobilisation de l'offre de services de Pôle Emploi en faveur de ceux qui en ont le plus besoin notamment :</p> <p><u>les demandeurs d'emploi de longue durée et les seniors :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mobilisation de l'offre de formation (opération 100 000), ▪ mobilisation des prestations dans le cadre de la recherche d'emploi ▪ mobilisation des prestations dans le cadre de l'orientation ▪ mobilisation des prestations dans le cadre de la création d'entreprise ▪ mobilisation de la prestation mobilisation vers l'emploi (problèmes périphériques à l'emploi)

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ initiative locale (action territoriale enveloppe 5 %) : coaching seniors avec l'association GERMINAL pour travailler la confiance en soi dans le cadre d'une recherche d'emploi intensive. ▪ mobilisation des aides à la mobilité ▪ mobilisation de l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés <p><u>Jeunes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ orientation vers les actions de formation de l'AFPA, du GRETA, ▪ valorisation de l'apprentissage (« Carrefour des Métiers » mise en œuvre par les Préfecture /DIRECCTE – dès la rentrée 2015, le dispositif Réussite en apprentissage), ▪ mobiliser l'insertion par l'activité économique (IAE) du territoire ▪ mobilisation de notre offre de prestations également dans le cadre de la création d'entreprise. ▪ mobilisation des aides à la mobilité ▪ mobilisation de l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés
Public visé (jeunes, adultes, femmes...)	Public prioritaires : jeunes, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée (ayant au moins 12 mois d'inscription)
PILOTAGE	
Pilote de l'action	Pôle Emploi
CHIFFRAGE DES MOYENS MOBILISÉS	
Humains	E.T.P : 0
CALENDRIER DE RÉALISATION	
Date de mise en place du dispositif	Juin 2015
Année de réalisation de l'action	2015 et suivantes
ÉVALUATION DE L'ACTION	
Décrire les indicateurs que vous envisagez de mettre en place pour évaluer l'impact de cette action (moyens/résultats)	<p>Mobilisation de l'offre de services Pôle Emploi en faveur des résidents du quartier des Templiers : prestations de recherche d'emploi, d'orientation, de formation et d'aide à la mobilité</p> <p>À l'issue de la signature du contrat de ville, nos applicatifs permettront de produire des statistiques détaillées par typologie de public afin de mesurer l'impact de nos actions.</p>

ACTION 3 : Mobiliser notre offre de services digitale pour les habitants du quartier des Templiers les plus autonomes	
Constats <i>(problèmes rencontrés qui ont conduit à la mise en place de cette action)</i>	Les résidents du quartier des Templiers représentent 24 % des demandeurs d'emploi de la ville de Coulommiers. Bien que cette population soit marquée par des faibles niveaux de formation, associant des difficultés d'ordres social importantes, certains demandeurs d'emploi ont un équipement PC, WEBCAM, Internet et peuvent être autonomes dans leur recherche d'emploi.
CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION	
Objectifs de l'action	Renforcer la mobilisation de notre offre de services digitale pour les plus autonomes.
Description de l'action	<u>Une plus forte mobilisation de notre offre de services digitale pour les plus autonomes :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ modalité d'accompagnement et de recherche d'emploi dématérialisée 100 % WEB ▪ valorisation de la plateforme store emploi : MOOCs – learning ...
Public visé (jeunes, adultes, femmes...)	Public prioritaires : tout public à faible distance à l'emploi et autonome
PILOTAGE	
Pilote de l'action	Pôle Emploi
CHIFFRAGE DES MOYENS MOBILISÉS	
Humains	E.T.P : 0
Financier	Coût global : 0
Matériel et autres...	
CALENDRIER DE RÉALISATION	
Date de mise en place du dispositif	Juin 2015
Année de réalisation de l'action	2015 et suivantes
ÉVALUATION DE L'ACTION	
Décrire les indicateurs que vous envisagez de mettre en place pour évaluer l'impact de cette action (moyens/résultat)	Mobilisation de l'offre de services Pôle Emploi en faveur des résidents du quartier des Templiers: demandeurs en suivi dématérialisé. À l'issue de la signature du contrat de ville, nos applicatifs permettront de produire des statistiques détaillées par typologie de public afin de mesurer l'impact de nos actions.

ACTION 4 : Mettre en place des mesures en faveur de l'emploi pour les habitants du quartier des Templiers auprès des entreprises	
Constats <i>(problèmes rencontrés qui ont conduit à la mise en place de cette action)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les résidents du quartier des templiers représentent 24 % des demandeurs d'emploi de la ville de Coulommiers. ⇒ Faible niveau de formation, associant des difficultés d'ordre social importantes. ⇒ Une représentativité élevée des publics prioritaires : jeunes, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée.
CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION	
Objectifs de l'action	Faire plus pour ceux qui en ont le besoin : jeunes, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée
Description de l'action	<p>Valoriser les candidatures des résidents QPV auprès des entreprises pour faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin notamment :</p> <p><u>Les demandeurs d'emploi de longue durée et les seniors :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mobiliser l'insertion par l'activité économique (IAE) du territoire ▪ immersion professionnelle (PMSMP) ▪ contrats aidés : CUI CAE / CIE, contrat de génération ▪ promotion de candidats <p><u>Les jeunes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ valorisation de l'apprentissage (« Carrefour des Métiers » et plus largement de l'alternance) ▪ mobiliser l'insertion par l'activité économique (IAE) du territoire ▪ méthode de recrutement par simulation ▪ promotion de candidats ▪ contrats aidés : CUI Starter, emploi avenir, contrat de génération ▪ immersion professionnelle (PMSMP)
Public visé (jeunes, adultes, femmes...)	Public prioritaires : jeunes, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée (ayant au moins 12 mois d'inscription)
PILOTAGE	
Pilote de l'action	Pôle Emploi
CHIFFRAGE DES MOYENS MOBILISÉS	

Humains	E.T.P : 0
CALENDRIER DE RÉALISATION	
Date de mise en place du dispositif	Juin 2015
Année de réalisation de l'action	2015 et suivantes
ÉVALUATION DE L'ACTION	
Décrire les indicateurs que vous envisagez de mettre en place pour évaluer l'impact de cette action (moyens/résultat)	Mobilisation de l'offre de services Pôle Emploi en faveur des résidents du quartier des Templiers : contrats aidés A l'issue de la signature de la convention de la Politique de la ville, nos applicatifs permettront de produire des statistiques détaillées par typologie de public afin de mesurer l'impact de nos actions.

Les partenaires mobilisés :

- ⇒ Pôle Emploi
- ⇒ Mission Locale de la Brie et des Morins
- ⇒ CARED
- ⇒ Acteurs de l'insertion et de l'emploi
- ⇒ Communauté de Communes du Pays de Coulommiers
- ⇒ Cap Emploi
- ⇒ Tremplin Avenir

Les dispositifs et schémas mobilisables :

Tous les outils déjà au service des acteurs de l'emploi :

- les emplois d'avenir
- les contrats de professionnalisation
- les contrats de formation en alternance
- les contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)
- les contrats uniques d'insertion (CUI) ainsi que les contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE) et les contrats initiatives emploi (CIE)
- le nouvel accompagnement à la création ou reprise d'entreprise (NACRE)
- le parrainage vers l'emploi
- les dispositifs favorisant la mobilité européenne

Objectif opérationnel n°2 : développer des liens pour les habitants du quartier avec des pôles d'activité économique et les projets menés en matière de développement économique sur le territoire (extension zones d'activité, télécentre, ...)

Pistes d'actions :

Mesure 1 : Lancer une étude sur la reprise-développement de commerces et la redynamisation commerciale au sein du quartier, en partenariat avec la CCI

- Favoriser l'implantation d'activités commerciales ou artisanales dans le quartier

Mesure 2 : Réfléchir à la mise en place d'un médiateur avec un rôle d'orientation et d'information sur le quartier

- Renforcer l'information sur les zones d'activité proches, les débouchés en matière d'emploi, les possibilités de déplacement et offres de mobilité

Les partenaires mobilisés :

- ⇒ CCI de Seine-et-Marne
- ⇒ Mission Locale de la Brie et des Morins
- ⇒ Acteurs de l'insertion et de l'emploi
- ⇒ Communauté de Communes du Pays de Coulommiers

Objectif opérationnel n°3 : œuvrer en faveur de la découverte des métiers et du développement de nouvelles filières de formation

Pistes d'actions :

Mesure 1 : Développer des actions de formation spécifiques au sein du quartier

- Élaborer une réflexion avec Pôle Emploi et la Mission Locale pour délocaliser des formations ou organiser des sessions de formation adaptées aux besoins des habitants du quartier
- Soutenir les initiatives engagées en faveur de la promotion des formations
- Développer des liens avec les organismes de formation

Mesure 2 : Développer des formations de courte durée au sein du Campus scolaire

Mesure 3 : Relayer dans le quartier les actions partenariales menées dans le cadre des Assises Columériennes de l'Emploi, pour qu'elles puissent bénéficier particulièrement aux habitants du quartier

- Promotion de l'outil de géolocalisation des métiers permettant de travailler l'accueil en stage des élèves de 3^{ème} notamment et la découverte du milieu professionnel
- Forum de Découverte des Métiers et de l'Emploi
- Valorisation des formations existantes
- Promotion de l'alternance et de l'apprentissage
- Mise en visibilité de l'accompagnement à la création d'entreprises et de la mobilisation partenariale sur ce sujet (Chambre des Métiers avec le dispositif NACRE, CCI...)

Les partenaires mobilisés :

- ⇒ Pôle Emploi
- ⇒ Mission Locale de la Brie et des Morins

- ⇒ Campus scolaire
- ⇒ CCI - Place des Métiers
- ⇒ Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- ⇒ Établissements scolaires ou autres structure dispensant des formations (EPIDE...)
- ⇒ Communauté de Communes du Pays de Coulommiers

Les dispositifs et schémas mobilisables : Les Assises Columériennes de l'Emploi

Nées d'une volonté de rassembler et d'échanger avec l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle, les Assises Columériennes de l'Emploi ont vu le jour le 23 juin 2011.

Pourquoi une telle initiative ?

Plusieurs raisons ont conduit à la création de ce dispositif :

- Pallier un certain déficit de connaissance entre acteurs du monde de l'emploi et entreprises,
- Répondre à un besoin de coordination et de communication exprimé par l'ensemble des acteurs, qui ne pourra se traduire qu'à travers un partenariat solide et durable,
- Mettre en synergie offres et demandes d'emploi, dans l'objectif affirmé de lutter contre le chômage sur le territoire et contre les effets de la crise,
- Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité ainsi que son développement économique, phénomènes concomitants d'une politique en faveur de l'emploi.

Conçues à l'initiative de la Ville de Coulommiers, en partenariat étroit avec Pôle Emploi et la Mission Locale de la Brie et des Morins, elles conduisent chaque partenaire à mieux se connaître et à réfléchir ensemble à des solutions partenariales pour tendre vers le plein emploi.

Quels sont ses objectifs ?

Dynamiser, impulser, mettre en lien : tels sont les objectifs poursuivis par les Assises Columériennes de l'Emploi. Elles permettent ainsi de :

- ⇒ Consolider un partenariat entre acteurs du monde de l'emploi et de l'insertion et les entreprises,
- ⇒ Coordonner les actions déjà engagées et les projets à venir,
- ⇒ Mettre à jour des propositions concrètes d'actions pour l'emploi,
- ⇒ Impulser une dynamique en faveur du plein-emploi et de l'insertion tant sociale que professionnelle de la population.

Les réflexions s'articulent autour de trois axes forts :

1. Favoriser la découverte des métiers et la promotion de l'apprentissage

- Poursuite du Forum de découverte des Métiers et de l'Emploi
- Accent particulier mis sur la valorisation de l'apprentissage et de l'alternance avec des actions spécifiques
- Suivi du dispositif de géolocalisation « Un métier, un emploi près de chez moi », qui vise à recenser l'ensemble des employeurs et entreprises prêtes à faire découvrir leur métier (en accueillant des stages, des personnes en entretien ou en organisant des visites)

2. Renforcer la coordination entre les acteurs de l'emploi

- Rapprocher l'offre et la demande d'emploi locale par le Mise en œuvre de job dating, d'informations collectives et d'opérations de recrutement
- Suivi de la convention avec Pôle Emploi
- Mise en lien directe entre les projets d'investissement et de développement économique et les acteurs de l'emploi

3. Faciliter l'accès à l'emploi par des actions partenariales

- Encourager la mobilité : aide au permis, développement du covoiturage
- Développer la formation continue et, à long terme, la formation supérieure, par l'intermédiaire du télécentre
- Développer des actions d'accompagnement spécifiques pour des publics cible (parrainage pour les jeunes, actions pour les publics seniors de type coaching par exemple...)

Une **convention de coordination** entre Pôle Emploi et la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, qui se réinscrit plus largement dans le dispositif partenarial des Assises Columériennes de l'Emploi, est en train d'être finalisée.

PILIER VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET CITOYENNETÉ

Orientation stratégique :

Promouvoir la citoyenneté

Thématique essentielle du vivre-ensemble, la citoyenneté conduit aussi à poser la réflexion de la cohésion au sein du quartier et des manifestations de violence et d'incivilité qui peuvent s'y produire. Il s'agit là de construire un mode d'habiter et de vivre en commun en valorisant des attitudes et des valeurs citoyennes :

- dans les lieux publics,
- dans les comportements quotidiens,
- dans les actions collectives.

Le premier objectif vise à lutter contre toute forme d'incivilité en suscitant l'engagement en faveur de son quartier et en le préservant par une connaissance fine de son fonctionnement.

Le second objectif porte sur la prévention des violences sous toute forme, en s'appuyant sur la médiation, sur des activités ou initiatives éducatives, sportives ou encore culturelles.

Le dernier objectif consiste à renforcer l'esprit de cohésion en réduisant les inégalités d'accès et les éventuelles discriminations, en favorisant le dialogue et l'échange et en développant des événements collectifs. La culture peut, dans ce sens, servir d'appui, représentant un puissant vecteur d'intégration et de mixité sociale.

Objectif opérationnel n°1 : lutter contre les incivilités en développant notamment des initiatives citoyennes en faveur de la préservation des lieux et espaces publics

Pistes d'actions :

Mesure 1 : Développer les actions de sensibilisation dans le quartier avec le Commissariat de Police

Mesure 2 : Promouvoir et décliner les actions menées au sein du CISPD en faveur de la préservation de la tranquillité publique

- Renforcer la coopération entre la Police Nationale et la Police municipale au sein du quartier

Mesure 3 : Développer le sentiment d'appartenance à la ville à travers le lien au quartier

- Organiser une fête de quartier
- Profiter de l'opération de renouvellement urbain pour mettre en place une rétrospective sur l'historique du quartier (par le biais d'une exposition de photos par exemple)

- Développer des actions de mise en valeur de la mémoire du quartier et touchant au cadre de vie architectural du QPV
- Valoriser la présence de la Commanderie des Templiers à proximité du quartier

Mesure 4 : Mettre en place des diagnostics en marchant dans le quartier

- Valoriser les actions propreté menées au sein des quartiers
- Améliorer la connaissance du quartier pour chacun et faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants
- Promouvoir l'usage des espaces publics du quartier (squares, modules fitness...)

Les partenaires mobilisés :

- ⇒ Police Nationale
- ⇒ Police municipale
- ⇒ Partenaires du CISPD
- ⇒ Office Public de l'Habitat de Coulommiers

Objectif opérationnel n°2 : prévenir les phénomènes de violence en favorisant la médiation

Pistes d'actions :

Mesure 1 : Soutenir l'action des associations sportives dans le quartier

- Valoriser la dimension citoyenne des activités sportives
- Promouvoir une offre sportive adaptée et encadrée
- Contribuer à la structuration des associations sportives du quartier
- Soutenir l'action de l'association Coulommiers Brie Football à destination des jeunes du quartier

Mesure 2 : Prévenir les agressions devant les lieux d'accueil scolaire

- Mettre en place des stages de parentalité et de citoyenneté à destination des familles
- Valoriser les actions de prévention menées par les forces de l'ordre au sein des établissements scolaires
- Contribuer à la mise en place de parcours ou d'actions artistiques et culturelles dans un objectif éducatif et de prévention (par exemple, mise en place éventuelle de théâtre-forum en lien avec les établissements scolaires)

Mesure 3 : Promouvoir et décliner les actions menées au sein du CISPD dans le cadre du groupe de travail sur la prévention des violences et la promotion de la citoyenneté

- Relayer les actions ou les dispositifs mis en place au sein du quartier, en les adaptant au contexte et aux besoins

Les partenaires mobilisés :

- ⇒ Police Nationale
- ⇒ Police municipale
- ⇒ Partenaires du CISPD
- ⇒ Associations sportives

Objectif opérationnel n°3 : promouvoir les initiatives favorisant le vivre-ensemble

Pistes d'actions :

Mesure 1 : Accentuer l'accompagnement des habitants aux démarches administratives dans le cadre du lieu ressource au sein du quartier

- Relayer les initiatives déjà menées par des associations ou des habitants (aide à la rédaction par exemple)
- Faciliter le développement d'actions d'entraide et d'accompagnement
- Développer des initiatives pour orienter les habitants vers les services appropriés

Mesure 2 : Mettre en place un lieu de dialogue et d'échange citoyen

- Réfléchir aux possibilités de mettre à disposition un lieu d'échange pour les habitants au sein du quartier, animé par une association ou des intermédiaires
- Préfigurer une maison de quartier en coordonnant toutes les actions et permanences déjà existantes
- Inciter les habitants à engager des actions citoyennes et à participer aux initiatives existantes dans le domaine éducatif, sportif, culturel...

Mesure 3 : Promouvoir et développer les actions de lutte contre les discriminations (différences culturelles, sociales, handicap, ...)

- Développer des actions favorisant l'ouverture culturelle
- Favoriser l'accès de tous à la culture par des actions développées dans le cadre de résidences d'artistes, notamment celle de la Belle saison Concerts Halls

Mesure 4 : Mettre en place un service civique au niveau de la Ville

- Assurer la promotion du service civique auprès des jeunes du quartier

Les partenaires mobilisés :

- ⇒ L'ensemble des partenaires intervenant sur le quartier

Les dispositifs et schémas mobilisables : Le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance)

Il a été instauré officiellement le 13 avril 2015 et prévoit en particulier trois groupes de travail sur les thématiques suivantes :

- 1^{er} groupe : Sécurité et préservation de la tranquillité publique
- 2^{ème} groupe : Prévention des difficultés sociales et familiales
- 3^{ème} groupe : Prévention des violences et promotion de la citoyenneté

La compétence relative à la mise en œuvre est portée et exercée par la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers.

Des interrelations entre la déclinaison des actions du contrat de ville sur le quartier des Templiers et les initiatives retenues dans le cadre du CISPD pourront se mettre en place. Les actions initiées au sein du CISPD pourront également se décliner plus spécifiquement sur le quartier.

Le **Projet Éducatif des Territoires (PEDT)** vise également à développer l'expression de la citoyenneté chez les enfants, leur ouverture aux autres et à prévenir toute forme de violence. Les actions menées dans ce cadre peuvent ainsi servir de levier et d'appui pour cette thématique.

Il apparaît important de souligner que l'atteinte des objectifs fixés au regard des orientations thématiques développées dans chaque pilier reposera essentiellement sur un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs intervenant sur le quartier. Le contrat de ville est, en ce sens, un document vivant qui servira de support aux réunions d'échange des groupes de travail. En perpétuelle évolution au regard des besoins de la population et des mutations du territoire, il pourra intégrer de nouvelles possibilités et pistes d'action au cours des années.

La démarche politique de la ville cherche à coordonner l'ensemble des initiatives prises dans chaque domaine de référence et à mettre en synergie les politiques publiques au profit de la population du quartier et des habitants les plus fragiles.

B) Les conventions d'application du contrat de ville

Les modalités spécifiques de la Région :

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

L'intervention du Département de Seine-et-Marne :

Le Conseil général a délibéré et approuvé à l'unanimité le vendredi 13 février 2015, le principe de l'implication du Département dans les Contrats de Ville sur ses champs de compétence de droit commun. Dans ce cadre, l'Assemblée a autorisé le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les Contrats de Ville.

Dans le champ social et des solidarités, la loi confie au Département, le rôle et la responsabilité de chef de file des politiques sociales locales.

A ce titre, le Département a élaboré un règlement départemental d'aide sociale (RDAS), faisant état de l'ensemble des dispositifs légaux et volontaires mis en place par ses soins et en vigueur à ce jour, en matière d'aide et d'action sociale. Ce document a été approuvé en séance du Conseil général le 13 février 2015.

Le RDAS constitue un document de référence et un outil de travail pour les professionnels du Département et ses partenaires locaux (CCAS/CIAS), institutionnels ou associatifs. Il est aussi et surtout un guide pratique pour les citoyens seine-et-marnais, qui peuvent ainsi connaître et faire valoir leurs droits.

Au titre de ses compétences sociales mais, également, de la politique qu'il mène en direction de la jeunesse, de l'éducation, de la culture et des sports, le Département a toute légitimité à être pleinement impliqué au sein des 24 quartiers reconnus prioritaires. Enfin, le Département peut contribuer aux investissements dans les sites politiques de la ville de façon significative.

Sur le volet social, les directeurs des Maisons départementales des solidarités et leurs collaborateurs participent depuis plusieurs années aux nombreuses instances de concertation des contrats de ville (groupes de travail thématiques, C.L.S.P.D., P.R.E., veille éducative...). Plusieurs centaines de professionnels des M.D.S. sont présents au quotidien sur les sites dits « politique de la ville » pour écouter et accompagner les habitants des quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, cette participation à la nouvelle politique de la ville, permet de préciser et de mettre en valeur l'implication du Département au titre de ses politiques de droit commun dans chacun des 24 quartiers reconnus prioritaires.

Ce sera également l'occasion de rechercher une meilleure cohérence et coordination de ses interventions, voire d'en concevoir de nouvelles en lien étroit avec les projets territoriaux développés par les Maisons départementales des solidarités.

Enfin, le Département a souhaité se doter d'un document fondateur, cadre de référence transversal de ses acteurs et politiques de solidarité. Il s'agit de soutenir une base commune de valeurs et de définir les principes structurants de l'action sociale et médico-sociale, que cela soit en interne, pour les services et professionnels, ou en externe en direction des partenaires et opérateurs. Le projet départemental des solidarités porte ainsi 4 axes stratégiques qui se complètent et se renforcent :

- Investir dans le développement humain.
- Respecter et promouvoir la citoyenneté de tous.
- Agir pour la cohésion sociale
- Soutenir, impulser la synergie des acteurs et favoriser leur maillage territorial.

Les directeurs des Maisons départementales des solidarités sont les interlocuteurs privilégiés des territoires pour toutes les sollicitations s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville, mettant ainsi en œuvre les 4 axes stratégiques rappelés ci-dessus en direction des seine-et-marnais parmi les plus prioritaires.

L'intervention de la Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Ville de Coulommiers, portant sur le quartier des Templiers.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le **volet économique du contrat de ville**, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le **volet urbain du contrat de ville**, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le **volet logement**, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

La charte d'engagements réciproques avec les bailleurs sociaux :

La loi de finances 2015 instaure un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la ville.

Une convention d'utilisation, sous la forme d'une charte d'engagements réciproques, précisera l'utilisation faite de l'abattement fixant les objectifs, le programme d'action et les modalités de suivi annuel.

Ce document sera rédigé et annexé ultérieurement au contrat de ville. Il fera l'objet d'une réflexion entre les bailleurs, les services de l'Etat et la collectivité.

Chaque année, les documents justifiant du montant et du nombre d'actions engagées pour l'amélioration des conditions de vie des habitants.

C) L'annexe financière

PILIER DE RÉFÉRENCE : COHÉSION SOCIALE

Orientation stratégique	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions	Partenaires et financements potentiels
Porter une attention particulière aux familles en difficultés sociales et économiques	<p>Objectif opérationnel 1 :</p> <p>Prévenir les difficultés scolaires et le décrochage scolaire en renforçant les équipes éducatives du quartier</p>	<p>Mesure 1 : Assurer le suivi des difficultés rencontrées par les jeunes en renforçant les rencontres régulières entre partenaires</p> <p>Mesure 2 : Veiller au maintien de l'équipe éducative, au nombre de classes et d'élèves par classe sur l'école maternelle et élémentaire du quartier</p> <p>Mesure 3 : Créer un accompagnement aux devoirs à partir du collège, en partenariat avec le collège et les structures existantes</p> <p>Mesure 4 : Accompagner les élèves et les familles frappés par l'absentéisme scolaire</p> <p>Mesure 5 : Développer des formations de courte durée au sein du Campus scolaire</p> <p>Mesure 6 : Mettre en avant l'action de la plateforme de lutte contre le décrochage scolaire</p> <p>Mesure 7 : Assurer une prise en main des élèves non francophones de l'école élémentaire au lycée</p> <p>Mesure 8 : Soutenir les équipes éducatives et d'animation dans leur travail au quotidien</p> <p>Mesure 9 : Mettre en lien réussite sportive et réussite scolaire en impliquant les éducateurs sportifs dans l'accompagnement scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Education nationale - Financements éventuels au titre de la politique de la ville - CAF de Seine-et-Marne dans le cadre du CLAS
	<p>Objectif opérationnel 2 :</p> <p>Prévenir les difficultés familiales et soutenir la parentalité</p>	<p>Mesure 1 : Valoriser et développer le Café des Parents, instauré dans le cadre d'un REAAP</p> <p>Mesure 2 : Pérenniser les actions menées en faveur de la parentalité</p> <p>Mesure 3 : Créer un lieu ressource, lieu d'information et de lien social, au sein du quartier à destination des familles</p> <p>Mesure 4 : Poursuivre la mise à disposition du CPEF (Centre de Planification et d'Education Familiale) auprès des établissements scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CAF de Seine-et-Marne - Appui et accompagnement de la Maison Départementale des Solidarités dont la PMI - Financements éventuels au titre de la politique de la ville - Financements éventuels de la Région
	<p>Objectif opérationnel 3 :</p>	<p>Mesure 1 : Améliorer l'accès aux soins des habitants du quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financements éventuels au titre de la politique de la

	développer des actions de prévention à la santé à destination des familles et publics jeunes (prévention des comportements à risque)	Mesure 2 : Valoriser les actions visant au développement de jardins familiaux ou partagés, en veillant à améliorer les habitudes alimentaires	ville - Accompagnement de l'ARS - Financements éventuels de la Région
		Mesure 3 : Promouvoir les actions du Contrat Local de Santé (dépistage maladies chroniques, actions d'éducation à la santé, santé mentale, accès aux soins, parcours de la personne âgée, ...)	

PILIER DE RÉFÉRENCE : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Orientation stratégique	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions	Partenaires et financements potentiels
Favoriser la mixité sociale avec la requalification et le renouvellement urbain du quartier	<p>Objectif opérationnel 1 :</p> <p>engager la requalification et le renouvellement urbain du quartier, dans une perspective durable, afin de favoriser la mixité sociale, de redistribuer les fonctions du quartier et d'assurer un développement démographique équilibré</p>	<p>Mesure 1 : Rééquilibrer son urbanisation nord-sud et redistribuer certaines fonctions comme le logement social, les équipements et le développement résidentiel</p> <p>Mesure 2 : Créer un pan de ville nouveau, vecteur de développement, de visibilité et d'attractivité pour les 15 à 30 prochaines années</p> <p>Mesure 3 : Envisager l'implantation d'équipements publics structurants et l'aménagement d'espaces publics extérieurs</p> <p>Mesure 4 : Concevoir un éco-quartier en mobilisant les énergies renouvelables locales telles que la géothermie par exemple</p> <p>Mesure 5 : Favoriser la mixité sociale en attirant de nouvelles populations dynamiques pour renouveler le tissu social et assurer un développement démographique équilibré</p> <p>Mesure 6 : Animer le quartier en développant des activités et en créant des lieux de rassemblement</p> <p>Mesure 7 : Mettre en place des diagnostics en marchant dans le quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financements éventuels au titre de la Région ? - Financements de la Caisse des Dépôts ?
	<p>Objectif opérationnel 2 :</p> <p>reconnecter le quartier au reste de la ville, en repensant les déplacements et les circulations (en particulier les connexions extérieures vers les autres centres urbains)</p>	<p>Mesure 1 : Favoriser les rencontres entre les différents quartiers autour de thèmes</p> <p>Mesure 2 : Améliorer les liaisons entre le quartier et le reste de la ville</p> <p>Mesure 3 : Développer et renforcer le sentiment d'appartenance à Coulommiers, en cassant la logique de « quartier »</p>	

PILIER DE RÉFÉRENCE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Orientation stratégique	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions	Partenaires et financements potentiels
Réduire le taux de chômage pour les habitants du quartier et les accompagner vers l'emploi	Objectif opérationnel 1 : mettre en place des mesures en faveur de l'emploi des habitants du quartier	Mesure 1 : Instaurer un atelier informatique dans le quartier	- Financements éventuels au titre de la politique de la ville - Financements assurés auprès des partenaires emploi par les différents soutiens (Département, Région, Etat, fonds européens...)
		Mesure 2 : Favoriser le développement de l'accueil et de la garde d'enfants dans le cadre d'une reprise d'emploi et/ou de formation	
		Mesure 3 : Soutenir l'action de Tremplin Avenir en faveur de l'accompagnement des publics et de la lutte contre l'illettrisme	
		Mesure 4 : Développer des permanences des différents acteurs dans le quartier	
		Mesure 5 : Appuyer et valoriser les actions des partenaires de l'emploi à destination des habitants du quartier	
		Mesure 6 : Décliner les mesures et les actions menées par Pôle Emploi sur le quartier	
		Mesure 7 :	
Objectif opérationnel 2 : développer des liens pour les habitants du quartier avec des pôles d'activité économique et les projets menés en matière de développement économique sur le territoire (extension zones d'activité, télécentre, ...)	Mesure 1 : Lancer une étude sur la reprise-développement de commerces et la redynamisation commerciale au sein du quartier, en partenariat avec la CCI	- Financements éventuels au titre de la politique de la ville, dans le cadre d'un poste d'adulte-relais notamment - Financements de la Caisse des Dépôts ?	
	Mesure 2 : Réfléchir à la mise en place d'un médiateur avec un rôle d'orientation et d'information sur le quartier		
Objectif opérationnel 3 : œuvrer en faveur de la découverte des métiers et du développement de nouvelles filières de formation	Mesure 1 : Développer des actions de formation spécifiques au sein du quartier	- Financements éventuels au titre de la politique de la ville - Financements éventuels de la Région	
	Mesure 2 : Développer des formations de courte durée au sein du Campus scolaire		
	Mesure 3 : Relayer dans le quartier les actions partenariales menées dans le cadre des Assises Columériennes de l'Emploi, pour qu'elles puissent bénéficier particulièrement aux habitants du quartier		

PILIER DE RÉFÉRENCE : VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET CITOYENNETÉ

Orientation stratégique	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions	Partenaires et financements potentiels
Promouvoir la citoyenneté	<p>Objectif opérationnel 1 :</p> <p>lutter contre les incivilités en développant notamment des initiatives citoyennes en faveur de la préservation des lieux et espaces publics</p>	<p>Mesure 1 : Développer les actions de sensibilisation dans le quartier avec le Commissariat de Police</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financements éventuels au titre du FIPD - Programme 511-513 et 515 au titre des crédits politiques de la ville
		<p>Mesure 2 : Promouvoir et décliner les actions menées au sein du CISPD en faveur de la préservation de la tranquillité publique</p>	
		<p>Mesure 3 : Développer le sentiment d'appartenance à la ville à travers le lien au quartier</p>	
		<p>Mesure 4 : Mettre en place des diagnostics en marchant dans le quartier</p>	
	<p>Objectif opérationnel 2 :</p> <p>prévenir les phénomènes de violence en favorisant la médiation</p>	<p>Mesure 1 : Soutenir l'action des associations sportives dans le quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financements éventuels au titre du FIPD - Crédits spécifiques politiques de la ville (programme 512)
		<p>Mesure 2 : Prévenir les agressions devant les lieux d'accueil scolaire</p>	
		<p>Mesure 3 : Promouvoir et décliner les actions menées au sein du CISPD dans le cadre du groupe de travail sur la prévention des violences et la promotion de la citoyenneté</p>	
	<p>Objectif opérationnel 3 :</p> <p>promouvoir les initiatives favorisant le vivre-ensemble</p>	<p>Mesure 1 : Accentuer l'accompagnement des habitants aux démarches administratives dans le cadre du lieu ressource au sein du quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financements éventuels au titre de la politique de la ville, en lien avec la DDCCS - Financements éventuels de la Région
		<p>Mesure 2 : Mettre en place un lieu de dialogue et d'échange citoyen</p>	
		<p>Mesure 3 : Promouvoir et développer les actions de lutte contre les discriminations (différences culturelles, sociales, handicap, ...)</p>	
		<p>Mesure 4 : Mettre en place un service civique au niveau de la Ville</p>	

V – LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

PILIER COHÉSION SOCIALE

Orientation stratégique : porter une attention particulière aux familles en difficultés sociales et économiques

Objectif opérationnel n°1 : prévenir les difficultés scolaires et le décrochage scolaire en renforçant les équipes éducatives du quartier

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'enfants inscrits en classe
- Évolution des résultats scolaires et taux de réussite aux examens des élèves du quartier
- Nombre d'enfants en suivi au sein des actions d'accompagnement scolaire
- Nombre de jeunes encadrés et suivis par les acteurs jeunesse et bilan de l'action menée
- Nombre de jeunes en décrochage scolaire et suivi personnalisé apporté dans le cadre d'actions spécifiques
- Nombre de jeunes du quartier suivis au sein de la plateforme de lutte contre le décrochage scolaire
- Nombre d'enfants ou de jeunes non francophones suivis

Objectif opérationnel n°2 : prévenir les difficultés familiales et soutenir la parentalité

Indicateurs de suivi :

- Nombre de rencontres du Café des Parents
- Nombre de parents présents et provenance géographique
- Evaluation des échanges thématiques
- Nombre de partenaires associés au Café des Parents
- Nombre de parents participant aux actions de soutien à la parentalité + bilan qualitatif
- Nombre d'allocataires
- Nombre de signalements et de difficultés familiales recensées

Objectif opérationnel n°3 : développer des actions de prévention à la santé à destination des familles et publics jeunes (prévention des comportements à risque)

Indicateurs de suivi :

- Nombre de personnes du quartier impactées par une action de prévention santé

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Orientation stratégique : favoriser la mixité sociale avec la requalification et le renouvellement urbain du quartier

Objectif opérationnel n°1 : engager la requalification et le renouvellement urbain du quartier, dans une perspective durable, afin de favoriser la mixité sociale, de redistribuer les fonctions du quartier et d'assurer un développement démographique équilibré

Indicateurs de suivi :

- Etat d'avancement de l'étude
- Actions d'information et de concertation avec les habitants

Objectif opérationnel n°2 : reconnecter le quartier au reste de la Ville, en repensant les déplacements et les circulations (en particulier les connexions extérieures vers les autres centres urbains)

Indicateurs de suivi :

- Nombre de rencontres entre quartiers
- Nombre d'évènements organisés dans le quartier
- Part des habitants motorisés et bénéficiant des transports en commun
- Part des jeunes pratiquant des expériences de mobilité régionale, nationale et européenne

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Orientation stratégique : réduire le taux de chômage pour les habitants du quartier et les accompagner vers l'emploi

Objectif opérationnel n°1 : mettre en place des mesures en faveur de l'emploi des habitants du quartier

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'habitants du quartier suivis par Pôle Emploi (détail des mesures et des offres proposées)
- Nombre de contrats aidés à destination des habitants du quartier
- Nombre de jeunes du quartier suivis par la Mission Locale (état des mesures et actions proposées)
- Nombre de jeunes en alternance ou en contrat d'apprentissage
- Nombre de bénéficiaires du RSA
- Nombre de jeunes en emplois d'avenir
- Nombre de jeunes suivis en parrainage
- Nombre de personnes participant aux ateliers informatique
- Nombre de personnes du quartier suivis par les acteurs de l'insertion et de l'emploi
- Part des jeunes en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation
- Part des jeunes du quartier accueillis à l'EPIDE
- Part des personnes en situation d'illettrisme sur le quartier
- Part de la population en situation d'illettrisme

Objectif opérationnel n°2 : développer des liens pour les habitants du quartier avec des pôles d'activité économique et les projets menés en matière de développement économique sur le territoire (extension zones d'activité, télécentre, ...)

Indicateurs de suivi :

- Nombre de commerces implantés
- Part des habitants du quartier travaillant dans les structures publiques proches du quartier
- Part des habitants du quartier travaillant sur le bassin de vie

Objectif opérationnel n°3 : œuvrer en faveur de la découverte des métiers et du développement de nouvelles filières de formation

Indicateurs de suivi :

- Nombre de formations organisées dans le quartier
- Nombre d'habitants du quartier impactés par les actions des Assises Columériennes de l'Emploi
- Part des jeunes accueillis au sein des structures de formation dont l'EPIDE 77

PILIER VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET CITOYENNETÉ

Orientation stratégique : promouvoir la citoyenneté

Objectif opérationnel n°1 : lutter contre les incivilités en développant notamment des initiatives citoyennes en faveur de la préservation des lieux et espaces publics

Indicateurs de suivi :

- Chiffres détaillés de la délinquance sur le quartier
- Part de délinquance sur le quartier au sein de la délinquance globale de la ville
- Nombre de faits d'incivilités constatés et recensés sur le quartier
- Nombre de plaintes enregistrées sur le quartier
- Nombre d'évènements ou d'initiatives citoyennes mis en place
- Nombre de diagnostics effectués

Objectif opérationnel n°2 : prévenir les phénomènes de violence en favorisant la médiation

Indicateurs de suivi :

- Nombre de licenciés sportifs
- Part des jeunes dans le nombre de licenciés sportifs
- Nombre de faits de violence et de signalements enregistrés

Objectif opérationnel n°3 : promouvoir les initiatives favorisant le vivre-ensemble

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'initiatives citoyennes développées
- Nombre de jeunes du quartier pratiquant le service civique

SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

À Coulommiers, le 25 juin 2015

Monsieur le **Député- Maire**
de Coulommiers

Monsieur le **Préfet de Seine-et-Marne**

Franck RIESTER

Jean-Luc MARX

Monsieur le **Président du Conseil**
Départemental de Seine-et-Marne

Monsieur le **Président du Conseil**
Régional d'Ile-de-France

Jean-Jacques BARBAUX

Jean-Paul HUCHON
Représenté par Mme Josy LIDY-MOLLET

Monsieur le **Vice-président de**
la Communauté de Communes du
Pays de Coulommiers

Madame le **Vice-Procureur**

Bernard JACOTIN

Séverine DELACOUR

Madame la **Rectrice de l'Académie**
de Créteil

Madame la **Directrice Départementale**
de la CAF de Seine-et-Marne

Béatrice GILLE

Agnès BASSO-FATTORI

Monsieur le **Président de la CCI
de Seine-et-Marne**

Madame la **Présidente de la Chambre
des Métiers et de l'Artisanat
de Seine-et-Marne**

Jean-Robert JACQUEMARD

Élisabeth DETRY

Monsieur le **Directeur Territorial 77/94
de la Caisse des Dépôts**

Monsieur le **Délégué Territorial
de l'Agence Régionale de Santé**

Claude SCHNEEGANS

Laurent LÉGENDART

Monsieur le **Directeur Départemental
de Pôle Emploi**

Madame la **Directrice de l'Office
Public de l'Habitat de Coulommiers**

Jean-Luc RAVIS

Marie-José THOURET

Monsieur le **Directeur Général
de Trois Moulins Habitat**

Gilles SAMBUSSY

Documents en annexe

- ⇒ Diagnostic participatif du quartier des Templiers
- ⇒ Fiches thématiques de l'Etat pour l'élaboration du contrat de ville

SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

À Coulommiers, le 25 juin 2015

Monsieur le Député- Maire
de Coulommiers



Franck RIESTER

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne



Jean-Luc MARX

Monsieur le Président du Conseil
Départemental de Seine-et-Marne



Jean-Jacques BARBAUX
Représenté par Mme Laurence PICARD

Monsieur le Président du Conseil
Régional d'Ile-de-France

PO /



Jean-Paul HUCHON
Représenté par Mme Josy LIDY-MOLLET

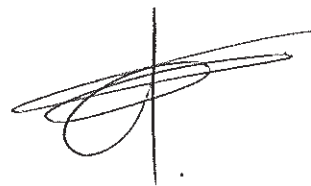
Josy Mollet-Lidy

Monsieur le Vice-président de
la Communauté de Communes du
Pays de Coulommiers



Bernard JACOTIN

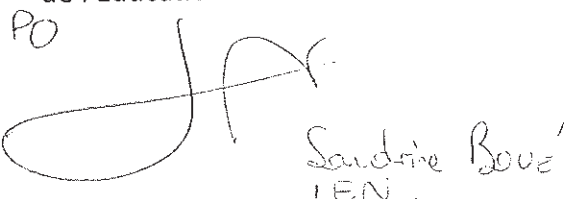
Madame le Vice-Procureur



Séverine DELACOUR

Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice académique des services
de l'Education nationale de Seine-et-Marne

PO



Sandrine Boué
IEN

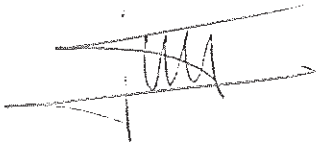
Représentée par Mme GALEAZZI

Monsieur le Directeur Départemental
de Pôle emploi



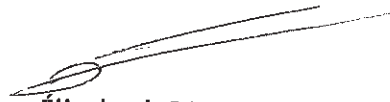
Jean-Luc RAVIS
Représenté par Mme Nathalie LORIOT

Monsieur le Président de la CCI
de Seine-et-Marne



Jean-Robert JACQUEMARD

Madame la Présidente de la Chambre
des Métiers et de l'Artisanat
de Seine-et-Marne



Élisabeth DETRY
Représentée par M. Claude MARTA

Monsieur le Directeur Territorial 77/94
de la Caisse des Dépôts



Claude SCHNEEGANS



Monsieur le Délégué Territorial
de l'Agence Régionale de Santé

Laurent LÉGENDART

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration de la
CAF de Seine-et-Marne



Noël BARBIER

Madame la Directrice Départementale
de la CAF de Seine-et-Marne

P/le directeur et par délégation
La Directrice adjointe des Prestations
Et du développement sur le territoire

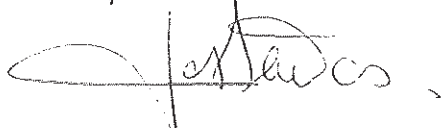


Catherine CHALFINE

Agnès BASSO-FATTORI

Monsieur le Directeur Général
de Trois Moulins Habitat

représenté par
Emilie Dos SANTOS
Responsable DSU



Gilles SAMBUSSY

Madame la Directrice de l'Office
Public de l'Habitat de Coulommiers



Marie-José THOURET